

Commission de la Culture et de l'Enfance du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2015–2016

25 FÉVRIER 2016

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU JEUDI 25 FÉVRIER 2016 (MATIN)

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de Mme Véronique Salvi à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Troisième rencontre présentant les avancées de Bouger les lignes à Liège» (Article 76 du règlement)	4
2	Interpellation de Mme Isabelle Emmery à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Emploi et formation coupole Bouger les lignes» (Article 76 du règlement)	4
3	Questions orales (Article 81 du règlement)	8
3.1	Question de M. Olivier Maroy à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Théâtre de marionnettes de Toone».....	8
3.2	Question de Mme Caroline Persoons à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Théâtre royal de Toone».....	8
3.3	Question de M. André-Pierre Puget à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Situation du Théâtre de Toone».....	8
3.4	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Avenir du Théâtre royal de Toone»	8
3.5	Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Inquiétude quant à la survie du Théâtre de Toone».....	8
3.6	Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Application de l'accord de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne sur l'utilisation conjointe d'infrastructures en milieu rural».....	13
3.7	Question orale de M. Olivier Maroy à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la mise en place du musée du Chat»	13
3.8	Question de Mme Véronique Salvi à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Cérémonie des Magritte du cinéma».....	14
3.9	Question de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Magritte du Cinéma 2016»	14
3.10	Question de M. Bruno Lefebvre à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Cérémonie des Magritte»	14
3.11	Question orale de Mme Muriel Targnion à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Musée de La Boverie»	18
4	Questions orales (Article 81 du règlement)	18
4.1	Question de Mme Olga Zrihen à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Avenir de Boch Keramis»	18
4.2	Question de Mme Caroline Persoons à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Baromètre des associations»	21
4.3	Question de M. Olivier Maroy à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Optimalisation des frais d'assurance des musées pour les expositions temporaires»	22
4.4	Question de M. Olivier Maroy à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Reconnaissance et subventionnement des CEC et des FPAA»	23
4.5	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Réaction de l'ASTRAC sur la mutualisation des opérateurs socioculturels»	25

4.6	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Substances dangereuses dans les produits cosmétiques pour bébés».....	26
4.7	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Sharenting».....	27
5	Ordre des Travaux	28

VERSION PROVISOIRE

Présidence de M. Philippe Knaepen, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10 h 35.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Interpellation de Mme Véronique Salvi à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Troisième rencontre présentant les avancées de Bouger les lignes à Liège» (Article 76 du règlement)

2 Interpellation de Mme Isabelle Emmery à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Emploi et formation coupole Bouger les lignes» (Article 76 du règlement)

M. le président. – Ces interpellations sont jointes.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Le 19 janvier 2015, vous lanciez officiellement, sur la scène du Théâtre national, l'opération *Bouger les lignes* dont nous avons déjà parlé à de nombreuses reprises dans cette commission. Quelques mois plus tard, le 26 septembre, c'est à Namur que vous donniez rendez-vous au secteur pour présenter un premier bilan de l'opération. Cette matinée a donné lieu à des échanges très constructifs autour de la présentation du rapport de la première coupole *Artistes au centre*, et les deux coupoles suivantes, *Alliance Culture-École* et *Plan culturel numérique*, ont été lancées.

Un an après son lancement, l'opération a fait du chemin, et c'est à Liège que vous vous êtes rendue pour nous annoncer la remise du rapport final de la coupole *Artistes au centre* et le lancement de celles liées à l'*Entrepreneuriat culturel* et à la *Nouvelle gouvernance culturelle*.

Avant d'en arriver à mes questions, je tiens à saluer la récurrence de vos allusions au secteur socioculturel, lequel était en attente de mesures. L'on sent dans les propos tenus et les réunions organisées que vous y prêtez attention, ce qui n'aura pas échappé aux nombreux représentants qui se trouvaient dans le public.

À présent que la période de concertation est

clôturée pour ce qui concerne la première coupole, nous sommes curieux de connaître la manière dont vous allez pouvoir mettre en œuvre les recommandations qui vous ont été soumises. Nous avons pu constater votre grand intérêt et celui des artistes, bien entendu, sur la question de leur statut. Nous savons combien cette thématique est difficile de par son caractère transversal puisqu'elle concerne plusieurs niveaux de pouvoir, en particulier le pouvoir fédéral.

Qu'allez-vous faire concrètement pour le statut des artistes, et selon quel calendrier?

Vous évoquez des maisons des artistes décentralisées. En quoi cette proposition constitue-t-elle une nouveauté par rapport à des structures existantes comme SMart, PointCulture et le Guichet des Arts?

Les trois coupoles qui étaient représentées à Liège ont toutes mentionné le besoin de réaliser un cadastre, que ce soit pour l'emploi, les activités ou les infrastructures. Comment allez-vous procéder concrètement pour éviter de reproduire plusieurs fois une même procédure tout en couvrant la diversité des domaines?

Concernant la coupole *Entrepreneuriat culturel*, force est de constater, à entendre le témoignage de Christian Verbert, créateur de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC), que nous avons une guerre de retard en la matière. Bien entendu, les moyens des uns ne sont pas les moyens des autres, et il est heureux que vous puissiez compter sur sa participation ainsi que sur celle de nombreuses personnalités de grande expertise pour combler nos lacunes, notamment par rapport au Québec.

Les intervenants de cette coupole ont tous insisté sur la nécessité, pour nos artistes et nos PME, de prospecter à l'échelle internationale. Comment envisagez-vous d'avancer de concert avec le ministre-président en charge des Relations internationales pour mener ce travail de promotion à l'étranger?

Enfin, il était intéressant d'apprendre que les membres de la coupole *Nouvelle gouvernance culturelle* ne se considéraient pas comme le sommet des autres coupoles, mais bien comme le lien entre l'ensemble des réflexions. À ce propos, j'ai noté votre intérêt pour le système québécois, en particulier concernant les instances d'avis. Plus largement, j'ai été attentive à vos propos sur la dépolitisation, de manière générale, de nombreuses instances de décision.

Il est vrai que, comme la plupart s'accordent à le dire, la gestion du Manège de Mons est l'exemple à ne pas suivre et j'aimerais vous entendre sur les alternatives possibles au pacte culturel.

Mme Isabelle Emmery (PS). – C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris connaissance du rapport final de la coupole *Artistes au centre* et

des dix priorités dégagées au terme du processus de concertation avec le secteur.

Si ces dix priorités figuraient déjà dans la note de politique communautaire, l'opération *Bouger les lignes* a le mérite d'avoir activement associé les opérateurs culturels à la définition plus détaillée de vos objectifs.

Nous aurons l'occasion, dans les prochaines semaines, de revenir de manière plus détaillée sur ces différentes priorités, mais je souhaitais d'ores et déjà vous poser quelques questions sur l'emploi et la formation:

Vous avez évoqué un rapport du mois d'octobre du *Guichet des Arts* sur les pistes visant à améliorer le statut d'artiste. Quelles sont, dans ces recommandations, celles que vous allez défendre auprès du gouvernement fédéral?

En octobre dernier, je vous invitais à convoquer une conférence interministérielle Culture sur les questions d'emploi et de statut, compte tenu du caractère transversal de ces matières. Cette conférence est-elle prévue et quels seraient les points à l'ordre du jour?

En ce qui concerne le cadastre de l'emploi, pouvez-vous nous dire où en est la constitution de l'outil et de quelle manière l'emploi artistique et l'emploi socioculturel sont répertoriés sachant que des artistes créateurs figurent parfois dans plusieurs catégories?

Avez-vous dégagé de montants complémentaires pour la formation en 2016? Comment ces moyens seront-ils affectés? Avez-vous établi des liens avec les opérateurs régionaux de formation professionnelle?

M. le président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Nous avons déjà abordé ce thème il y a quinze jours.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – J'avais déjà longuement répondu il y a peu à M. Maroy qui m'avait adressé une interpellation quasi identique. Mais par courtoisie pour les parlementaires, je vais réitérer ma réponse.

Pour l'instant, nous prenons les contacts nécessaires pour accorder les agendas afin d'organiser, après Pâques, une conférence interministérielle avec, à l'ordre du jour, différents sujets impliquant le fédéral, les entités régionales, nos homologues de la Communauté flamande. Il faut renforcer la cohérence de la stratégie culturelle au niveau national, mais aussi aborder, avec le fédéral, les différents sujets sur lesquels je travaille pour l'instant, notamment l'application du *tax shelter* au secteur des arts de la scène qui nécessite notre collaboration et surtout nos avis pour nous assurer que le processus imaginé par le fédéral s'adapte harmonieusement à l'ensemble des acteurs et pas uniquement aux plus importants. Il y a le statut des artistes, dossier dans lequel nous

avons beaucoup avancé avec toute une série de propositions très claires, préparées notamment dans le cadre de *Bouger les lignes* avec les juristes des différents partenaires concernés. Nous travaillons en lien avec mon homologue Sven Gatz. Nous déposerons également des propositions en la matière. Nous souhaitons voir avec le fédéral comment initier des concertations dans un climat serein et non de confrontation, mais avec la volonté de trouver des solutions. L'accord du gouvernement fédéral contient une petite phrase que nous avons réclamée avec mon homologue de l'époque, précisant que le statut des artistes sera amélioré. Je me réjouis qu'à la suite de notre demande, la fameuse commission de concertation entre les artistes, l'ONEM, etc. ait enfin été mise en place.

Il y a évidemment d'autres sujets d'importance à débattre avec les autres entités, notamment les évolutions en matière d'aide à l'emploi. À ce stade, la Région wallonne a sauvegardé le nécessaire. J'ai exprimé nos positions dans le cadre de ce débat. Toute une stratégie de développement est à imaginer pour le futur. Il y a le lien avec le tourisme, avec le patrimoine, avec l'événementiel, et la cohérence à Bruxelles. Nous avons beaucoup de sujets majeurs à discuter. Cette rencontre sera une des premières, car jusqu'à présent, les climats politiques n'ont pas été des plus féconds quant à l'harmonisation entre les entités fédérées et l'État fédéral. À cette occasion, je veux dépasser les polémiques pour pouvoir avancer intelligemment en matière de culture et aborder tous les aspects que vous évoquez dans votre interpellation.

Je travaille en étroite collaboration sur cette thématique avec mon homologue Sven Gatz.

Nous nous rencontrons régulièrement. Nous sommes en train d'harmoniser nos pratiques relatives au futur projet du prix du livre, notamment. Nous souhaitons organiser ensemble une rencontre internationale pour mettre en perspective le débat *Artistes au centre* et faire émerger un dispositif concret en collaboration avec le Guichet des Arts et le Kunstenloket.

Au-delà de la conférence interministérielle, nous aimerions porter avec la Communauté flamande cette problématique afin d'en faire un symposium national et international. La plupart des recommandations reprises dans la synthèse *Artistes au centre* concernent tant mes compétences que les compétences fédérales, régionales, voire communales. Dès lors, nous pourrions pousser plus loin des politiques concrètes nécessitant des accords de coopération, notamment les politiques culturelles. Nous pourrions par exemple financer avec les provinces des projets majeurs dont la taille reste modeste tant les financements sont dispersés. Je reviendrai sur la nécessité d'une cohérence dans les politiques culturelles lors de la conférence interministérielle après Pâques.

En quoi les maisons des artistes décentralisées constituent-elles une nouveauté par rapport à SMart, au PointCulture et au Guichet des Arts? L'objectif premier – issu des recommandations de *Bouger les lignes* – est l'existence d'un lieu à Bruxelles où toutes les associations représentatives des différents secteurs culturel et socioculturel se retrouvent, partagent des infrastructures communes, etc. Cette instance représentative du secteur nous permettra de créer des alliances, d'établir des recommandations plus cohérentes, d'assurer un meilleur suivi des politiques, etc. Elle sera notre interlocuteur et elle occupera une véritable place. Le deuxième objectif prend place dans le cadre de la réforme PointCulture et de l'évolution de SMart qui mène une économie sociale nouvelle, qui s'investit dans des pépinières d'artistes. Il consiste dans le développement de lieux, existants ou pas, à Charleroi, à Bruxelles, à Mons, à Liège, à Louvain-la-Neuve, à Namur. Ces «maisons des artistes», peu importe le nom qui leur sera donné, offriront un service multiple, mutualisé pour les artistes, qui va de la phase de création jusqu'à celle de la diffusion, de la promotion, etc. Les artistes pourront y trouver une aide juridique, administrative, des formations moins dispersées.

Cela ne veut pas dire que les ASBL ne peuvent pas continuer à le faire, mais dans une offre cohérente, en association ou en résidant dans les lieux, afin que ce soutien décentralisé aux artistes devienne l'objectif prioritaire de Point Culture. Cette ASBL reçoit des subsides à hauteur de six millions et occupe énormément de personnel, ce qui implique certaines reconversions. Ils sont demandeurs et il y a d'ailleurs une formidable équipe motivée pour le faire.

Les trois coupes représentées à Liège ont mentionné le besoin de réaliser un cadastre de l'emploi et des activités des infrastructures. Le cadastre de l'emploi existe pour les secteurs socioculturels, en vertu du décret du 19 octobre 2007, relatif à l'instauration du cadastre de l'emploi non marchand en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est mis annuellement à jour, en collaboration avec plus de 90 % des employeurs concernés. Il couvre également les secteurs du sport, de l'audiovisuel et les opérateurs de droit privé de la lecture publique. Il contient des informations sur plus de 1 500 opérateurs et plus de 17 000 travailleurs.

Le souci du comité de pilotage qui accompagne et évalue le cadastre a essayé, dans un premier temps, de privilégier les secteurs d'activités qui entraînent en ligne de compte pour l'application des accords du non-marchand. La direction de l'emploi non marchand du secrétariat général qui développe les outils cadastraux et veille à la mise à jour des données, a stabilisé ce pan du cadastre.

Si le décret relatif à l'instauration d'un cadastre de l'emploi non marchand en Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit le même exercice pour

le secteur des arts de la scène et pour d'autres secteurs de l'administration générale de la Culture, reconnaissons qu'il est toujours en gestation. En effet, les caractéristiques des relations contractuelles dans ces secteurs sont très complexes. De nombreux travailleurs ne sont pas directement engagés par l'organisme qui les emploie, mais par des services intermédiaires comme SMart ou dans des associations momentanées que nécessitent des coproductions. Certains bénéficient de statuts ALE, d'autres des APE ou ACS. Le nombre de travailleurs concernés et à propos desquels des informations seraient demandées est très élevé par rapport au travail presté. On cite ainsi le chiffre de 30 000 personnes pour seulement mille équivalents temps plein.

De plus, les conditions de réalisation du cadastre doivent répondre au prescrit de la réglementation et respecter toutes les mesures de sécurisation des données personnelles.

Cependant, les contrats programmes rédigés en collaboration avec les opérateurs de ce secteur précisent, conformément à l'article 67, § 1^{er} du décret relatif à la reconnaissance et aux subventions du secteur professionnel des arts de la scène, le volume d'équivalents temps plein artistiques qu'ils doivent au minimum assumer jusqu'à leur échéance. De plus, le Service général des arts de la scène contrôle chaque année si ces objectifs sont respectés.

Par ailleurs, les contrats programmes en deux volets précisent les budgets que les opérateurs doivent affecter au fonctionnement de leur institution et à la création artistique.

J'ai déjà rencontré l'administration à ce sujet et elle connaît le cahier des charges qui prescrit un outil de simplification administrative et une vision de pilotage transparent et numérique. Nous devrions mener à bien ce projet au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi, idéalement, pouvoir partager cet outil avec les entités fédérées.

Des réunions de travail ont eu lieu avec les représentants des groupements patronaux des arts de la scène et nous avons constaté que si le cadastre était adapté à une collecte de données directe auprès des employeurs pour la plupart des secteurs de l'activité, ce n'était pas le cas pour le secteur des arts de la scène.

Nous allons bientôt, je l'espère, adopter le décret qui arrivera en commission et qui a renforcé les obligations en la matière.

Nous essayons de combler ce manque avec l'administration dans le cadre des différentes missions que nous leur avons demandé de remplir en ce qui concerne le cadastre de l'emploi et la simplification administrative.

En ce qui concerne la Coupole en matière internationale, vous savez que je respecte les compétences. Il serait plus rationnel que ce dossier

soit géré au niveau de l'administration dans des services qui travaillent ensemble, mais c'est hélas scindé. Tout ce qui relève de la promotion internationale relève de WBI et, par conséquent, du ministre-président, raison pour laquelle nous avons associé ses collaborateurs. Nous travaillons dans une belle communion.

En ce qui concerne le Manège et la dépolitisation, le Pacte culturel est toujours lié à notre Constitution. Nous avons associé le service Pacte culturel à la Coupole qui mettra à plat le cadre normatif pour en dégager le tronc commun et les spécificités. Sur cette base, un nouveau cadre juridique pourrait être proposé par les juristes et les techniciens associés aux travaux de la Coupole. C'est un choix politique qu'il faut opérer. Jusqu'à présent, on a toujours pensé que la logique du Pacte culturel garantissait la diversité et le pluralisme. Reconnaissons que cela implique aussi beaucoup de politisation dans des organes qui, au niveau culturel, devraient s'en émanciper.

À titre personnel, je souhaiterais que l'on revienne ce principe, non pour ne pas nous assurer d'une garantie de pluralisme et de diversité, mais pour le faire d'une manière moins partisane. Jusqu'à présent les règles sont celles-là et je les respecte.

C'est un sujet délicat qui demanderait une concertation entre partis, tant de la majorité que de l'opposition. Je suis toujours mal à l'aise quand je dois demander le nom des personnes qui vont être désignées par les partis dans tel ou tel conseil d'administration. C'est tout à fait légal, c'est constitutionnel, mais est-ce l'idéal? Les autres pays procèdent-ils de la même manière?

Je trouve qu'il faut mener ce débat avec sérénité, tout en veillant au pluralisme, car c'est une garantie tout d'abord et cela peut, ensuite, ouvrir d'autres chemins.

Comme annoncé lors des discussions sur le budget, en ce qui concerne les montants complémentaires pour la formation de 2016, nous avons alloué 100 000 euros de plus pour la formation des artistes, notamment dans le domaine numérique et en entrepreneuriat culturel. Pour gagner en efficacité, nous allons également charger Point Culture d'assurer la coordination des offres de formation et de veiller à la cohérence de ce qui vient tant de l'administration que des ASBL chargées de ces formations, afin de mettre au point une offre conjointe et un programme renforcé, homogène et visible.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse très complète.

En ce qui concerne le statut des artistes, la manière dont vous souhaitez opérationnaliser les choses me paraît être la bonne technique. Sans concertation des différents niveaux de pouvoir, cela serait compliqué. Ce n'est qu'en associant,

comme vous le faites, la Région wallonne, les niveaux communaux, provinciaux et autres que cela fonctionnera. C'est d'ailleurs sans doute à cause de l'absence de concertation que des solutions concrètes n'ont pas encore pu, à ce jour, être trouvées pour le statut des artistes.

J'ai bien pris note de la mise en place du comité de concertation après Pâques et j'ose espérer que, dans un climat serein – sur lequel vous avez insisté – avec les différents niveaux de pouvoir, et en l'occurrence le niveau fédéral directement impliqué dans l'opérationnalisation, nous parviendrons, à travers le symposium international, à repositionner clairement la culture francophone sur la carte européenne.

Quant au Pacte culturel, il faut pouvoir concilier la diversité dans les différentes instances et la garantie que celles-ci ne soient pas politisées. Cela peut paraître un peu schizophrénique, mais c'est l'objectif vers lequel on doit tendre.

Une autre bonne technique est de procéder à une analyse comparative au niveau européen pour voir comment les grandes structures européennes sont mises en place.

Nous sentons bien qu'il faut, chacun à sa place, respecter ce pacte et que les choses évoluent aussi dans la manière dont on gère les institutions culturelles.

Avoir une réflexion, une concertation majorité-opposition est donc important. Il faut dépasser les clivages, car c'est un dossier sensible. Il est nécessaire un jour de l'examiner.

Enfin, il faut tendre vers la décentralisation des soutiens aux artistes, de la genèse jusqu'à la diffusion de leurs œuvres, en ayant pour chacun d'entre eux un lieu où ils puissent poser des questions et être soutenus. Ceci peut leur épargner d'aller à droite et à gauche. J'entends bien que vous avez des contacts en ce sens. Nous serons attentifs ces prochains mois à la manière dont tout cela se mettra en place.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, je m'associe à Mme Salvi pour ses remerciements pour cette réponse complète, notamment sur la structuration de l'organisation et des points à mettre à l'ordre du jour du comité interministériel. J'en suis très heureuse et j'espère que ces annonces seront suivies d'effets concrets tant le statut de l'artiste concerne plusieurs niveaux de pouvoir. Si nous l'analysons au sens large, comme je le souhaite, nous devons considérer les aspects sociaux ou fiscaux, le confort de l'artiste pour ses créations, mais aussi sa formation continuée tout au long de sa carrière.

Vous avez parlé des aides à l'emploi qui est une compétence régionale, mais il y a aussi tout l'aspect de la formation qui dépend de ce niveau de pouvoir. Je ne suis pas certaine que ce soit d'emblée une priorité. Nous sommes tous conscients ici de l'importance des emplois artistiques

pour l'économie.

Même si votre réponse était complète, j'aurais cependant aimé avoir un peu plus de renseignements sur le rapport portant sur le guichet des arts et sur les éléments qui y sont contenus, que vous soutenez plus que d'autres. Je vous réinterrogerai à ce sujet.

M. le président. – Les incidents sont clos.

3 Questions orales (Article 81 du règlement)

3.1 Question de M. Olivier Maroy à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Théâtre de marionnettes de Toone»

3.2 Question de Mme Caroline Persoons à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Théâtre royal de Toone»

3.3 Question de M. André-Pierre Puget à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Situation du Théâtre de Toone»

3.4 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Avenir du Théâtre royal de Toone»

3.5 Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Inquiétude quant à la survie du Théâtre de Toone»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces questions. (*Assentiment*)

M. Olivier Maroy (MR). – Entre vaudeville et drame, c'est un bien mauvais spectacle que vous nous avez offert ces derniers jours, Madame la Ministre. J'ajouterai même qu'il est indigne au regard de la qualité, de la réputation et du rayonnement du Théâtre de Toone. Ce théâtre est unique et précieux. Il est inscrit dans l'ADN de Bruxelles. Il s'agit d'un véritable lieu de spectacles proposant des créations originales et non d'une simple attraction touristique. Ce n'est pas un *bröl* destiné à amuser les touristes. Il ne méritait pas d'être traité de cette manière. Quel dédain!

Il aura tout de même fallu une pétition re-

groupant 15 000 signatures et la mobilisation de ses sympathisants ainsi que de la presse toute entière pour que vous daigniez enfin rencontrer José et Nicolas Géal après deux ans de sollicitations de leur part. Ce n'est pas *tof!*

De coups de poignards en coups de théâtre, nous avons un peu perdu le fil. Alors, trêve de plaisanteries! Je voudrais que vous fassiez aujourd'hui le point sur l'avenir du Toone. Ainsi, qu'en est-il de la subvention accordée pour 2016? A-t-elle bien été rabotée de 5%? Selon *Le Soir*, un montant de 15 000 euros aurait été débloqué à l'occasion du cinquantième anniversaire de la réouverture du théâtre dans l'Îlot Sacré. Est-ce exact?

Concernant 2017, après quelques contorsions, vous avez finalement promis le maintien de la subvention. Quel en est le montant? Sur quel budget sera-t-elle prélevée?

Pour la suite, vous avez révélé il y a quelques mois que Toone devrait relever d'un autre pouvoir subsidiant que celui de la Culture. Si j'ai bien compris, il est aujourd'hui question d'un statut spécial pour ce théâtre, mais il s'inscrit toujours dans le giron de la Culture. Relèvera-t-il du décret relatif aux arts de la scène? La décision a-t-elle déjà été prise ou est-elle encore à l'étude?

Toone devra-t-il se conformer à de nouveaux critères, assumer de nouvelles obligations? Quelles garanties pouvez-vous clairement nous donner pour 2018 et les années suivantes?

Mme Caroline Persoons (DéFI). – Madame la Ministre, depuis le dépôt des questions, on a pu lire sur votre site et dans la presse que vous aviez rencontré la famille et les responsables du Théâtre de Toone et précisé n'avoir jamais eu l'intention de supprimer le soutien à ce dernier. Nous nous en réjouissons. Néanmoins, il reste pas mal de points d'interrogation.

En juillet dernier, la diminution de 5 % des subsides du Théâtre royal de Toone était annoncée sur la base de l'avis du Conseil de l'art dramatique (CAD). Les avis de ce dernier ont varié au fil du temps. Cependant, le dernier, que vous avez transmis au Théâtre en juillet dernier, précise: «Étant donné le caractère patrimonial indéniabie de cet opérateur et le fait qu'il constitue pour Bruxelles-Ville un attrait touristique évident, le CAD estime que cette institution doit continuer à être subventionnée, mais le CAD attire l'attention sur le fait que cet opérateur relève davantage du patrimoine et du tourisme que du décret-cadre du 10 avril 2003: il ne répond pas aux critères prévus par ses articles 65, alinéas 2 et 3, et 64, alinéa 1er, ni aux priorités de la politique culturelle. En conséquence, le CAD conseille le renvoi de cet opérateur à un autre pouvoir subsidiant».

Des questions ont été posées vendredi au Parlement régional bruxellois, demandant si la Région bruxelloise, qui est compétente pour le

Tourisme et le Patrimoine local, allait reprendre ce dossier. M. Vervoort a répondu par la négative, jugeant que le Théâtre de Toone est avant tout un opérateur culturel et tant mieux s'il attire les touristes. Si ce renvoi vers un autre pouvoir subsidiaire vise la Communauté flamande, il est regrettable que la Communauté française se débarrasse de ce théâtre.

Selon les chiffres publiés dans le *Focus Culture* de 2014, le Théâtre de Toone se situe bien dans le paysage théâtral. Chaque année, il accueille en moyenne 7 400 spectateurs et organise 197 représentations. La proportion de la masse salariale artistique par rapport à la masse financière globale est de 37 %.

Lors d'une rencontre avec Nicolas Géral, directeur artistique du Théâtre formé en arts dramatiques au sein de nos conservatoires, nous avons pris connaissance du nouveau plan de développement qui allie tradition, modernité, humour et créativité. Les Toone ne reculent pas devant les nouvelles priorités de la politique culturelle que vous avez pu définir dans votre plan et comptent bien relever le défi de maintenir vivant l'art de la marionnette.

Quel est le statut des théâtres de marionnettes? Cette discipline fait-elle partie, pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, des arts de la scène, du secteur théâtral? Selon le CAD, ce théâtre ne relève pas des priorités de la politique culturelle. Pour quelles raisons?

Quelles sont les lacunes concrètes visées par la justification du CAD, selon lequel le Théâtre royal de Toone ne répondrait pas aux critères du décret? À quelles conditions un opérateur est-il désigné comme contribuant au rayonnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Quels sont les faits qui permettent de circonscrire l'attrait touristique de l'opérateur pour Bruxelles-Ville seulement? Comment l'attrait d'un opérateur est-il évalué et cartographié? Quid d'une reconnaissance de l'apport ou de l'attrait culturel et artistique de Toone en plus de son «attrait touristique»?

Quel sera l'avenir de l'institution? Le nouveau plan de développement du Théâtre de Toone respecte-t-il les conditions et modalités nouvelles nécessaires pour rester dans le giron de la Fédération?

M. André-Pierre Puget (Indépendant). – La situation a évolué depuis le dépôt de ma question et les informations récemment publiées dans la presse tendent à nous réjouir. Nous espérons que vos réponses confirmeront ce sentiment, Madame la Ministre.

Le Théâtre de Toone a été créé en 1830, soit l'année de l'indépendance de notre pays. Autant dire qu'il s'agit là d'une institution dans le paysage bruxellois et, partant de là, de l'espace francophone. Il s'agit même du seul endroit, dans la

capitale, où sont encore joués des spectacles de marionnettes traditionnelles. Le théâtre compte 35 pièces à son répertoire.

En raison d'une diminution de 5 % de la subvention accordée par la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2016 et sa suppression programmée pour 2017, le théâtre est menacé. On parle même de fermeture pure et simple. Sur une suggestion du CAD, vous avez pris cette décision motivée par le fait que le théâtre ne relèverait pas de la culture, mais du patrimoine. J'avoue ne pas voir directement où se situe la frontière. Le but est, je pense, de sauver le théâtre. Mais vous sembleriez réticente et n'aviez pas l'air de vouloir accorder un entretien aux responsables du théâtre. Cette rencontre a eu lieu depuis lors.

Comptez-vous toujours couper les subventions versées au Théâtre de Toone ou bien une solution est-elle encore possible? Je pense que nous avons un début de réponse. Souhaitez-vous garantir une solution pérenne pour ce théâtre? Tenez-vous toujours à le faire relever du patrimoine? Un statut mixte, permettant une répartition voire une augmentation raisonnée des budgets ne serait-il pas opportun?

Mme Isabelle Emmery (PS). – La conférence de presse organisée par les responsables du Théâtre de Toone la semaine dernière a suscité l'émoi et une pétition a été signée par près de 15 000 fans, preuve s'il en est que ce théâtre continue de passionner pas mal de personnes.

Caroline Persoons a évoqué le débat qui a eu lieu au Parlement bruxellois. Un élément de la réponse du ministre-président Vervoort a retenu mon attention. Une des critiques du CAD portait sur le fait qu'il s'agissait d'un théâtre plutôt réservé aux touristes et davantage lié au patrimoine. Je comprends un peu moins ce dernier point de vue, car les touristes sont présents dans tous les théâtres bruxellois. Ces arguments ne justifient donc en rien la suppression des subventions.

La réunion que vous avez eue avec les responsables du théâtre a été plutôt rassurante pour l'avenir de cette institution. Pouvez-vous nous détailler les conclusions de cette réunion? À moyen terme, comment ce théâtre pourra-t-il atteindre les nouveaux objectifs du décret relatif aux arts de la scène qui nous sera présenté prochainement? Sachant qu'un financement par les budgets consacrés au patrimoine ou au tourisme semble impossible, quelles sont les pistes de subventionnement alternatives?

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Mme Persoons demandait comment on peut définir les différentes formes de théâtre. Il s'agit notamment de savoir sur la base de quels critères le CAD avait décidé que le théâtre de marionnettes n'entraîne pas tout à fait dans le cadre des politiques à subventionner sur cet article budgétaire.

On pourrait également se demander comment

la composition du CAD l'assure d'être suffisamment compétent pour reconnaître toutes les formes théâtrales. Cette question a son importance. C'est en effet la deuxième fois que nous rencontrons ce type d'incident. En effet, sur proposition du CAD, une autre structure à Liège avait vu ses budgets diminuer. Un recours avait finalement été introduit et s'était soldé à la faveur de l'institution exclue.

Si je peux comprendre qu'un ministre suive les instances d'avis, on doit aussi s'interroger sur la façon dont celles-ci sont composées. Ont-elles toute la légitimité et toute la compétence pour reconnaître l'ensemble des problématiques, sans que leurs avis ne soient contestables? Or, dans le cas présent, une contestation publique s'est fait jour. Certes, il est difficile pour un ministre de faire des choix lorsqu'un dossier est au centre d'une tourmente médiatique. Les reculades éventuelles réduisent d'ailleurs la lisibilité des choix effectués.

Cet aspect rejoint une autre question, celle des moyens budgétaires généraux dans lesquels s'inscrivent les politiques culturelles. Depuis le début de cette législature, je ne cesse d'insister sur la nécessité d'élargir l'assiette et je dénonce l'erreur qui consiste à opposer des acteurs déjà fragilisés. Ce nouvel exemple nous démontre l'existence d'une faille dans le système lui-même. Souvent, une prise de décision entraîne immédiatement l'obligation de trouver des solutions pour pallier les dégâts occasionnés. Il semble que ce soit le cas pour le Théâtre de Toone puisque vous avez déclaré dernièrement que la subvention pourrait être maintenue pour 2017, ce dont je me réjouis.

Le Théâtre de Toone bénéficiera-t-il bien de subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2017? À quel montant s'élèveront-elles? Le théâtre avait reçu un avis négatif parce qu'il ne relevait pas de la Culture, mais du Patrimoine. Maintenez-vous cette position à ce stade? Dans l'affirmative, grâce à quelle autre division organique entendez-vous désormais le subsidier? Avez-vous appliqué les solutions que vous annonciez en octobre dernier de manière à combler cette diminution de 5 % de la subvention? Avez-vous envisagé des solutions pour assurer la survie des opérateurs qui, à la suite de votre réforme, ne bénéficieraient plus des subventions octroyées au secteur des arts de la scène?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je suis surprise par votre étonnement puisque j'ai expliqué en juillet de manière très objective la manière dont j'ai géré un dossier hérité du passé en me fondant sur les avis du Conseil de l'art dramatique (CAD). Vous savez très bien que trente-neuf théâtres avaient introduit une demande de reconduction des contrats-programmes pour quatre ans. Ces demandes doivent être analysées par une commission totalement indépendante

d'experts en théâtre. Ce n'est pas moi qui en ai décidé, ni qui ai désigné ces experts. C'est la procédure que les responsables politiques et le pouvoir législatif de l'époque ont établie pour éviter justement une politisation.

Cette commission d'avis, dont les activités et motivations me sont complètement étrangères, a remis des avis divers. Pour plusieurs théâtres, elle a suggéré une augmentation des moyens, pour d'autres, elle a recommandé un *statu quo* et pour quelques-uns, hélas, elle a émis un avis négatif, estimant que leurs activités ne devaient plus être subventionnées par le budget de la Culture à partir de cette année 2016.

Le Théâtre de Toone fait malheureusement partie de ce groupe. La commission a estimé que ce théâtre relève plus du folklore et du tourisme que de la politique culturelle, que l'emploi artistique n'y est pas optimal, etc. L'avis a aussi été négatif pour le Festival de Spa et le théâtre Voltaire.

Entre parenthèses, je connais très bien le théâtre Toone. J'ai été échevine à la ville de Bruxelles, j'y suis toujours conseillère communale et j'ai toujours soutenu ce théâtre. Quand j'étais échevine de la Culture, j'ai énormément travaillé pour trouver des solutions immobilières. M. Fassi-Fihri pourra en témoigner, lui qui a repris ces compétences avec excellence.

Nous avons décidé d'être aussi justes et objectifs que possible, en évitant de couper les subsides à ceux qui avaient reçu un avis négatif. Tous ceux qui ont reçu un avis positif et qui ont demandé une majoration de leur subside ont été augmentés de 5 %. Plusieurs nous en ont remercié, à Liège et ailleurs. Certains ont été maintenus dans un *statu quo*. Pour ceux, dont le théâtre Toone, au sujet desquels un avis négatif de fin de subvention était émis, je n'ai opéré qu'une diminution de 5 %, soit la même diminution que celle imposée par la Flandre à l'ensemble de son secteur culturel pour toute la législature.

J'entends beaucoup de monde, mais les gens qui parlent ne paient pas. Moi, je parle moins, mais je paie. La subvention annuelle de la ville de Bruxelles à Toone s'élève à 12 500 euros, celle de la Commission communautaire française à 12 500 euros et celle de la Région bruxelloise est nulle. La subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles, quant à elle, est passée de 211 642 euros pour 2015 à 201 000 euros pour 2016, soit une diminution d'approximativement 10 000 euros. J'ajoute que ce n'est pas de gaité de cœur que j'ai procédé à cette réduction et que tout le monde a été logé à la même enseigne.

Je connais très bien les responsables de Toone. Je leur ai rendu visite, et non pour m'y faire photographe, contrairement à ce que j'ai lu dans un journal. Je les ai soutenus et nous avons longuement parlé, notamment des travaux immobiliers. La photo qui se trouve sur mon Facebook

prouve la réalité de ce que je dis.

En septembre, lors du Brussels Creative Forum, j'ai eu une longue conversation avec le responsable de Toone. À cette occasion, je lui ai expliqué à nouveau – mes services l'avaient déjà fait en juillet – que nous devions trouver un statut qui permettrait au CAD de ne plus donner cet avis négatif. Le statut d'un théâtre de marionnettes n'est pas clair. Ce théâtre est repris dans les arts de la scène, avec des obligations contraignantes qui ne sont pas toujours respectées. Le même problème se pose pour le Centre de la marionnette de Tournai. Il faudrait prévoir une spécificité particulière.

Ce vide juridique explique les réactions du CAD, lequel estimait qu'il ne s'agit pas de culture et que le financement incombe à un autre niveau de pouvoir.

Je lui explique que rien ne presse, puisque le contrat-programme en discussion ne prendrait cours qu'en 2017. Entre-temps, nous aborderons, comme vous le savez, le décret portant réforme des arts de la scène dans quelques semaines. En vue d'arriver à un échéancier commun, il a été décidé de faire débiter tous les contrats-programmes en 2018, avec de toute façon un crédit pont maintenant la subvention pour 2017.

Je lui précise également que j'applique à chacun la réduction de 5 %, tout en tenant compte des projets spécifiques et de la situation des uns et des autres. Or, en 2016, Toone a 50 ans, et nous soutiendrons naturellement les festivités du cinquantième. Il y aura une passation de génération et ce sera l'occasion de lancer des invitations internationales et, grâce aux espaces dont ils disposent, de nouveaux projets de rencontres entre marionnettistes européens. À l'époque, j'ai bien indiqué qu'une subvention spéciale de 15 000 euros surcompenserait le différentiel de 10 000 euros. Pour moi, en septembre, les choses étaient claires.

Par ailleurs, nous alors avons décidé de rencontrer l'échevine bruxelloise Karine Lalieux. Le 12 octobre, j'ai écrit au responsable de Toone la lettre suivante: «Comme vous le savez, un rendez-vous a été sollicité avec Karine Lalieux, échevine de la Culture de la Ville de Bruxelles. Ce rendez-vous a été fixé au 19 octobre à 15 h. Pouvez-vous m'indiquer si ce moment vous convient également?». Arrivant dans les bureaux de Mme Lalieux, j'ai appris que celle-ci avait également reçu une demande du Théâtre La montagne magique, qu'elle voulait traiter en priorité. Heureusement, la réforme nous laisse une année additionnelle pour trouver une solution.

Un peu étonnée des doléances parues dans la presse, j'ai rencontré à nouveau le responsable de Toone ce lundi et ai confirmé par lettre le financement pour 2016, en lui demandant, comme je l'avais déjà fait en septembre, de réfléchir à la manière dont il souhaite se positionner. Si Toone

se situe dans le secteur des arts de la scène, il faudra prévoir une spécificité dans l'arrêté, voire dans le décret, par rapport aux autres arts de la scène, en créant une catégorie «Théâtre de marionnettes». Ce serait une façon de combler une lacune qui existe depuis des années.

Préfère-t-il, au contraire, bénéficier d'une convention pluriannuelle en sortant du secteur des arts de la scène, au profit d'un statut *sui generis* via le décret relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française? En effet, un arrêté de la Communauté française reconnaît l'art de la marionnette à tringle au titre de chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de la Communauté française.

Je suis ouverte à toutes les solutions. J'ai invité les responsables du théâtre à réfléchir aux deux options. Si le Théâtre de Toone sort du domaine des arts de la scène, la convention pluriannuelle lui assurera des subventions d'un montant équivalent à partir de l'échéancier commun. Si, au contraire, il tient à continuer à bénéficier d'un contrat-programme «Arts de la scène», nous devrons, pour pouvoir continuer à lui accorder une subvention, ajouter dans la réglementation une disposition spécifique pour l'art des marionnettes.

J'ai également demandé que la réflexion soit menée avec les autres représentants du monde des marionnettistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une réunion est planifiée. Jusqu'à présent, je n'avais jamais reçu de demande de statut spécifique de la part du Théâtre de Toone, ni des autres acteurs du secteur. C'est à l'occasion des avis négatifs du Conseil de l'art dramatique que le problème a surgi.

Cet incident me paraît une tempête dans un verre d'eau. Je le regrette, car il n'entraîne nullement dans mes intentions de léser le Théâtre de Toone. Comme je l'ai expliqué il y a plus d'un an dans cette commission, j'ai en outre veillé à traiter tous les théâtres de manière uniforme. Je crois avoir levé le malentendu et j'espère que l'on ne me soupçonnera plus de vouloir favoriser l'un ou l'autre des opérateurs culturels selon son ancrage local. Je suis toute prête à soutenir le Théâtre de Toone et en particulier la manifestation qu'il va organiser à l'occasion de ses cinquante ans. Je sais que ce sera pour lui le moment de prendre un nouveau départ et qu'il est d'ailleurs en train de redéfinir son projet. Je précise enfin que la réunion que j'ai eue avec ses responsables s'est passée dans un climat de respect et de convivialité.

M. Olivier Maroy (MR). – C'est assez décevant de vous entendre utiliser «c'est pas de ma faute» comme principal argument de défense. C'est ce à quoi se résume la moitié de votre exposé.

Cela dit, vous avez apporté des réponses précises, sauf pour 2017.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et mi-

nistre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Il est précisé dans la lettre que le montant global qu'ils recevront de la Fédération en 2016 sera le même en 2017.

M. Olivier Maroy (MR). – Donc 220 000 euros. En revanche, ils ne recevront plus la subvention exceptionnelle de 15 000 euros qu'ils avaient perçue pour l'anniversaire.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Non. Le montant global – le terme est clair – perçu en 2016 sera le même en 2017.

M. Olivier Maroy (MR). – Les choses s'éclaircissent. Vous avez répondu pour 2016 et 2017. On a compris que, pour les années suivantes, vous recherchez des solutions. Vous en avez discuté avec eux. Je me réjouis que vous soyez prête à pérenniser l'avenir du Théâtre de Toone.

Toutefois, je m'étonne que vous ayez parlé d'une tempête dans un verre d'eau. Je ne comprends pas qu'en tant que bruxelloise et ancienne échevine de la Culture de la Ville de Bruxelles, vous ayez suivi aveuglément l'avis du Conseil d'art dramatique (CAD). À cet égard d'ailleurs – et, en cela, je rejoins M. Doukeridis, qui a introduit une dimension supplémentaire à la question – se pose aussi le problème de la composition de ces instances d'avis. Comment peut-on écrire de telles idioties? Sont-ils déjà allés chez Toone? J'y suis allé plusieurs fois et c'est du théâtre avant toute chose, mais sous une forme unique et originale.

Il va falloir tirer les leçons de ce qui s'est passé. Ce n'est évidemment pas entièrement de votre faute, Madame la Ministre. En tout cas, il faudra s'interroger sur la composition du CAD, qui donne l'impression de dénigrer certaines formes de théâtre. On sent que, derrière leur avis, se cache le sentiment que le théâtre de Toone n'est rien d'autre qu'une attraction touristique.

Les Géal disent avoir attendu deux ans que la ministre les reçoive. Ce n'est pas *Le Soir* qui affirme ça!

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Cela ne fait pas deux ans que je suis ministre de la Culture.

M. Olivier Maroy (MR). – C'est José Géal lui-même qui le dit.

Le journaliste lui demande ce qu'il a envie de dire à Joëlle Milquet. Il répond qu'il souhaite la voir assister, au moins une fois dans sa vie, à un spectacle, car elle n'est venue qu'une seule fois au Théâtre de Toone, pendant cinq minutes, pour une photo!

Il va falloir mener une réflexion à tête reposée, loin de l'agitation, au sujet de cette instance d'avis et des critères qui guident ses choix. Je me réjouis en tout cas d'apprendre que, désormais, les

perspectives pour le Théâtre de Toone sont clairement rassurantes. J'en remercie la ministre.

Mme Caroline Persoons (DéFI). – Je vous remercie pour votre réponse, Madame la Ministre. C'est bien de pouvoir rassurer le Théâtre de Toone. Les nombreuses interpellations et les pétitions montrent un réel attachement à ce théâtre de marionnettes, à ce lieu emblématique. Vous avez rassuré tout le monde pour 2016 et 2017. C'est positif, d'autant plus que les travaux qui commencent dans l'Îlot sacré rendront les choses plus difficiles pour le théâtre. Ils ont besoin d'être rassurés pour leurs recettes de cette année et de l'année prochaine. Ce n'est évidemment pas suffisant. Qu'advient-il sur le plus long terme?

En répondant partiellement à une de mes questions sur le statut des théâtres de marionnettes, vous avez dit que l'on demandait de mieux tenir compte de ce secteur particulier de la culture. J'espère que l'on retrouvera cet élément dans votre projet de décret. Cela permet aussi de faire l'état des lieux des théâtres de marionnettes. Vous avez suivi les avis du CAD; c'est votre choix. Je ne suis pas sûre que vous suiviez entièrement, dans toutes les matières, les avis des commissions installées par les décrets. Ici, vous les avez suivis entièrement; vous les avez même joints au courrier de juillet. C'est un choix politique.

M. André-Pierre Puget (Indépendant). – Madame la Ministre, c'était peut-être une tempête dans un verre d'eau, mais le verre était quand même grand! Pour ma part, je retiens le terme «tempête». Il y a quand même eu cinq questions sur ce sujet aujourd'hui, une question similaire a été posée à M. Madrane lundi et la presse y a fait largement écho. L'inquiétude était donc bien réelle.

Vous nous avez rassurés. Je suis heureux d'avoir entendu toutes ces précisions. Trente-neuf théâtres ont introduit une demande de reconduction et il faut bien répartir les budgets.

Vous avez aussi rassuré le propriétaire du Théâtre Toone, mais également beaucoup de Bruxellois, des opérateurs touristiques et économiques de Bruxelles. Le Théâtre de Toone est un faire-valoir pour attirer les touristes. Je songe aussi aux entreprises. Le spectacle au Théâtre de Toone fait souvent partie du programme de ces soirées.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Merci pour la clarté de votre réponse. C'est rassurant tant pour les théâtres et pour les pétitionnaires que pour les Bruxellois. Elle rassure aussi tous les amateurs de ce type de théâtre.

Il reste deux bémols. Premièrement, je vous trouve bien disciplinée dans le suivi des avis du Conseil d'art dramatique (CAD), alors que vous n'avez aucune obligation à ce sujet. Vous aviez évoqué la modification éventuelle de la composition des instances d'avis. Peut-être y a-t-il

des possibilités d'action à ce niveau-là.

Deuxièmement, vous proposez à chaque théâtre de choisir la nature de son statut. Ne serait-il pas préférable de proposer une solution globale pour l'ensemble de ces théâtres?

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – Je remercie la ministre pour ses réponses. Je pense que nous assistons à un «Milquet *bashing*», manœuvre déjà utilisée dans de nombreux domaines. En l'occurrence, cela arrange les affaires du Théâtre de Toone, qui profite de la situation en accentuant la pression pour obtenir un résultat. Si vous n'aviez pas appliqué les décisions du CAD, Madame la Ministre, on vous l'aurait reproché et vous auriez donc été critiquée de toute façon. Je me réjouis donc que vous essayiez de trouver des solutions au problème qui nous occupe, mais je maintiens qu'il faudrait réformer les instances d'avis, ce qui n'est pas simple, s'agissant de grosses structures politiquement difficiles à remettre en cause.

Le «Milquet *bashing*» constitue un problème personnel, mais nous sommes aussi face à un problème collectif. En effet, les autres instances, qui devraient être vos partenaires, n'agissent pas. Mme Persoons a interrogé la Région et M. Vervoort a rejeté l'idée d'un subside.

Je l'ai interrogé à propos du Cinéma Palace et j'ai perçu les tensions qui existent entre la ville, la Fédération et la Région et qui empêchent de trouver des solutions. Dans ce cadre, vous n'êtes pas que victime, vous êtes également actrice. De nombreux dossiers bruxellois sont aujourd'hui pénalisés à cause de ces problèmes interpersonnels. Les artistes bruxellois ou autres ne méritent pas cela et nous devons nous occuper de ce dossier.

3.6 Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Application de l'accord de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne sur l'utilisation conjointe d'infrastructures en milieu rural»

Mme Laetitia Brogniez (MR). – Je vous interrogeais à la fin de l'année dernière sur l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie Bruxelles sur l'utilisation conjointe d'infrastructures en milieu rural. Vous m'aviez précisé que dans les faits, cet accord était bien appliqué.

J'ai eu des contacts avec plusieurs communes qui ont rentré des projets de maison rurale polyvalente et ont demandé d'activer cet accord. Lors de rencontres avec la Fédération Wallonie Bruxelles, elles ont donc demandé l'application de celui-ci.

Les différents interlocuteurs de la Fédération Wallonie Bruxelles ont précisé que l'accord existait, mais qu'à l'heure actuelle, les moyens financiers n'existaient pas. Ils leur ont toutefois suggéré de rentrer leurs demandes. Les communes sont interpellées et se demandent ce qu'il en est réellement.

Madame la Ministre, pouvez-vous me confirmer que des moyens budgétaires sont bien inscrits au budget pour permettre aux communes d'obtenir les subventions tant attendues?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Les maisons rurales ont toute leur pertinence. Elles allient de nombreux critères définis dans plusieurs décrets relevant du secteur de la culture: rapprocher le développement culturel et l'aménagement territorial; décloisonner la culture avec d'autres matières et services; permettre la rencontre des publics; offrir un accès culturel dans les petites communes, etc.

Si je suis restée ouverte à l'application de l'accord de coopération en octobre dernier, force est de constater qu'à l'instar du financement du décret «infrastructures culturelles», je ne suis actuellement pas en mesure de répondre à toutes les demandes adressées à mon administration en raison du peu de budget dont je dispose.

Sachez que les montants attendus dépassent régulièrement les disponibilités budgétaires habituelles pour les articles budgétaires concernés.

Je relève aussi que certains dossiers, par nature interdisciplinaires, émergent de plusieurs services de l'administration. C'est notamment le cas des salles polyvalentes qui, par définition, peuvent relever de plusieurs secteurs. J'ai dès lors sollicité l'administration générale de la Culture pour qu'elle me fasse les propositions adéquates afin de répondre par priorité – et dans la limite des crédits budgétaires disponibles – au quatre communes qui ont déjà introduit un dossier.

Je lui ai aussi demandé de prendre contact avec l'administration générale de l'Infrastructure pour déterminer les *modus operandi* pour le traitement des dossiers interdisciplinaires évoqués ci-dessus.

Mme Laetitia Brogniez (MR). – Madame la ministre, vous partagez notre avis sur la pertinence de ce type de lieu, ce qui est déjà positif. Malheureusement, une fois encore, c'est le budget qui ne suit pas. C'est évidemment regrettable, mais nous ne connaissons que trop bien la situation actuelle.

On comprend le malaise qui sévit dans les communes qui introduisent des projets très attendus, mais n'en voient pas l'issue.

3.7 Question orale de M. Olivier Maroy à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente

et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la mise en place du musée du Chat»

M. Olivier Maroy (MR). – Le Chat de Philippe Geluck s'expose à Paris en ce moment: c'est là un beau rayonnement pour le dessin belge et particulièrement francophone, et l'occasion pour moi de revenir auprès de vous sur la création du musée du Chat.

J'ai déjà eu l'occasion, en janvier et en juin 2015, de vous interroger sur ce beau projet. Depuis lors, il a bien avancé puisqu'un accord a été conclu entre l'artiste et la Région bruxelloise. Celle-ci mettra un bâtiment à sa disposition ainsi qu'un budget de 4,5 millions d'euros pour la rénovation.

Lors de mes précédentes interventions sur le sujet, vous aviez montré un grand intérêt pour ce projet.

Madame la Ministre, j'aimerais savoir quelle sera l'implication de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce musée du Chat. Participera-t-elle à son financement? Si oui, de quelle manière?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je salue la constance de M. Maroy qui, tous les six mois, aime bien parler du Chat. On voit ainsi la régularité des actions menées.

Comme je vous l'avais dit, j'ai rencontré M. Geluck et demandé aux différentes instances concernées de trouver des solutions parce que nous ne disposions pas d'un bâtiment qui pouvait accueillir son projet et que des pistes existaient ailleurs.

Je m'en étais donc ouverte auprès de mes collègues de la Région et de la Ville. Je suis ravie que la Région ait répondu présente pour trouver le bâtiment qui sera mis à disposition pour héberger ce projet de musée.

M. Geluck ne demandait pas à être subventionné pour le fonctionnement, mais de trouver un bâtiment pour pouvoir y développer un de ses projets. À ce stade je n'ai reçu aucune demande de subvention de sa part et je ne pense pas que cela entre dans ses intentions.

M. Olivier Maroy (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse.

3.8 Question de Mme Véronique Salvi à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Cérémonie des Magritte du cinéma»

3.9 Question de M. Georges-Louis Bou-

chez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Magritte du Cinéma 2016»

3.10 Question de M. Bruno Lefebvre à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Cérémonie des Magritte»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces questions. (*Assentiment*)

Mme Véronique Salvi (cdH). – Plutôt que de commencer mon intervention avec les critiques qui, comme chaque année, ne manquent pas d'égratigner la cérémonie des Magritte, je souhaiterais m'attarder sur ses bienfaits. Je pense tout d'abord à la mise en avant par la presse francophone de notre cinéma. Sans cette distribution de récompenses, les médias n'accorderaient probablement pas une partie aussi importante de leur contenu à nos acteurs, nos réalisateurs, nos scénaristes qui, je l'espère, font la fierté de notre pays. Si les 22 lauréats ont bénéficié d'une surmédiation, on peut dire que c'est l'ensemble de la profession qui a été mise en lumière et qui compte bien plus que 22 talents! Pour moi, les premières questions qu'il faut se poser concernent le bilan de cette sixième édition et, de façon plus générale, la manière dont notre cinéma a été accueilli en Belgique et à l'étranger durant l'année qui s'est écoulée.

On peut, par exemple, prendre pour point de comparaison la cérémonie de l'an dernier. Quels ont été les changements apportés? Comment les expliquer? Je me souviens que le public avait jadis été invité à voter par internet pour attribuer son prix, ce qui avait malheureusement donné lieu à des dérives et des tentatives d'influences. Est-ce la raison pour laquelle nous ne l'avons pas retrouvé cette année au générique de cette cérémonie? L'édition de 2015 avait été diffusée en direct par Be tv pour la première fois en clair. Par quels autres canaux le public pourrait-il prendre connaissance de cet événement? La RTBF pourrait-elle également être un moyen de diffusion de cette cérémonie puisqu'elle est elle-même un de ses promoteurs?

Enfin, à côté des éloges dont a pu notamment bénéficier la nouvelle génération belge du 7^e art, quelles réponses pouvez-vous apporter aux critiques qui considèrent que l'attribution du prix de la meilleure actrice et du meilleur acteur à des Flamands comme une menace pour nos comédiens francophones?

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Madame la Ministre, Mme Salvi a fait allusion à quelques critiques. On peut en tout cas s'interroger sur certains éléments. Le premier porte sur les canaux de diffusion. La cérémonie

des Magritte est promue par la RTBF, mais elle est diffusée par Be tv. Il est particulier de voir un opérateur public faisant la promotion d'un programme diffusé par une chaîne privée. C'est comme si la RTBF faisait la promotion des matchs de la Champion's League diffusés par Club RTL! Ceci m'interpelle, d'autant plus que l'audience de cet événement – qui m'a été communiquée par le ministre Marcourt – a été de 28 000 spectateurs. C'est un peu mieux que les émissions diffusées sur La Trois mais nous ne pouvons pas dire que ce soit un succès. Cela peut se comprendre, car tout le monde n'a pas Be tv. Même si cette émission n'était pas cryptée, les personnes utilisant Proximus TV n'auraient pas l'occasion de la voir, car Be tv est uniquement relayée par VOO.

Quel est l'impact des Magritte sur la promotion du cinéma? Recevoir un tel prix a-t-il un véritable impact en dehors du petit milieu du cinéma belge? Avez-vous des éléments qui permettraient d'indiquer que la création de ces prix a permis une meilleure promotion du cinéma belge? Nous nous rendons compte que beaucoup de films belges ont du retentissement lorsqu'ils sont primés à l'étranger, que ce soit en France, voire aux États-Unis, mais, objectivement, nous ne pouvons pas dire qu'il en soit de même pour les Magritte du cinéma.

À ce titre, une autre critique est souvent entendue. La soirée est peut-être très glamour et elle fait plaisir à quelques personnes, mais elle coûte beaucoup d'argent public pour un impact assez limité. Quelle est l'enveloppe budgétaire précise allouée à cet événement? Selon vous, ces moyens ne pourraient-ils pas être mieux utilisés? Les places de cinéma sont parfois chères. Ne serait-il pas plus intéressant d'intervenir, certains jours de l'année pour certains films, lors de certaines opérations, en réduisant le prix des billets par exemple pour les plus jeunes. Ceci inciterait le public à aller regarder des films belges.

Nous nous demandons si le public est réellement visé lorsque une soirée est organisée avec des gens déjà impliqués dans le cinéma belge. Pourtant, l'enjeu est bien là, il est de faire en sorte que les films belges soient davantage vus par le grand public.

Je voudrais mentionner une cérémonie qui connaît beaucoup moins de publicité et qui a lieu la veille de la soirée des Magritte du cinéma, tout en ayant la même audience. C'est la cérémonie des Machins lors de laquelle sont remis «les petits prix du cinéma belge» avec l'objectif de sortir des «strass et paillettes» de la cérémonie des Magritte. Que pensez-vous de cette remise de prix? Qui l'a créée? Quelle en est la signification? Comment la percevez-vous? Force est de constater qu'elle est organisée par des acteurs, peut-être du cinéma, qui ont en tout cas de l'humour et qui manifestent un certain mécontentement vis-à-vis des Magritte.

Enfin, dans quelle mesure cette cérémonie

des Magritte s'inscrit-elle dans une stratégie plus globale de promotion du cinéma belge? Soyons de bon compte: quelle que soit la qualité de la cérémonie, ce n'est pas ce type d'évènement qui peut promouvoir le cinéma belge. Par contre, s'il s'inscrit dans une stratégie globale, peut-être a-t-il son utilité? Il serait intéressant de le placer dans un cadre plus global et de le mettre en perspective.

M. Bruno Lefebvre (PS). – Lors de la 6^e édition des Magritte, le prix de la meilleure actrice a été attribué à Veerle Baetens, actrice flamande ayant joué dans un film français, et celui du meilleur acteur à Wim Willaert, qui était pourtant face à trois des meilleurs acteurs belges francophones n'ayant jamais reçu le prix. Cette consécration n'est évidemment pas passée inaperçue. Des questions sur la logique qui prévaut à l'élection d'acteurs flamands dans une cérémonie qui veut célébrer le cinéma belge se posent déjà.

À la suite de la polémique, Madame la Ministre, pourriez-vous nous faire part de votre position sur le fait que tous les Belges, Flamands et francophones, ayant tourné dans des films produits par des producteurs francophones sont éligibles pour les différents prix Magritte? Où en sont les réflexions quant aux ponts qui pourraient être créés entre les Ensor et les Magritte?

Quel bilan tirez-vous de la présente édition et de l'adéquation avec vos objectifs de diffusion du cinéma belge? En effet, cette soirée permet de mettre à l'honneur nos créateurs et suscite une programmation spécifique centrée sur le cinéma belge, sur Be tv comme sur la RTBF. Même si la cérémonie en tant que telle ne bénéficie peut-être pas de l'audience souhaitée, il importe malgré tout que l'évènement soit en lui-même un rendez-vous permettant d'ouvrir une fenêtre sur nos talents et d'éveiller le désir chez le plus grand nombre de téléspectateurs de venir à la rencontre du cinéma «made in Wallonie-Bruxelles». Aussi devons-nous, je pense, rester attentifs à ce qui peut être amélioré pour concilier le caractère prestigieux de l'opération et l'ambition de la rendre populaire, attractive, et visible.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Comme vous le savez, les Magritte existent depuis 2011 et sont le fruit d'une initiative de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Leur objectif premier est d'offrir une reconnaissance à nos talents dans leur propre pays, d'affirmer notre fierté, de rendre visible le cinéma belge et ce, dans un cadre assez prestigieux. Je trouve cette démarche nécessaire et j'ai pu constater que certains médias étrangers s'y étaient d'ailleurs intéressés. Attirer une fois par an l'attention du grand public sur nos films et nos talents me semble d'autant plus utile que la diffusion du cinéma belge ne se fait pas sans mal et que nos productions n'attirent pas toujours un grand nombre de spectateurs. C'est pour cette raison que nous avons voulu inscrire cette cérémonie dans la stratégie de l'aide à la

diffusion et de la promotion des films belges auprès du public, stratégie que nous avons développée avec le Centre du cinéma.

Il me semble donc, Monsieur Bouchez, que l'objectif de cette cérémonie ne doit nullement être remis en cause, même si certaines améliorations peuvent y être apportées. Certains changements ont déjà été opérés cette année, à ma demande. Le prix du public avait, l'an dernier, suscité une polémique. J'ai donc fait le nécessaire pour qu'il soit supprimé. Nous avons en outre créé une nouvelle catégorie, celle des courts métrages d'animation, domaine où nous excellons particulièrement. Pour la première fois, un Magritte a également été décerné au meilleur premier film. Notre désir était de soutenir les jeunes créateurs qui, dans ces concours, doivent souvent affronter des «monstres sacrés» du cinéma. Enfin, dans le cadre du plan de diffusion du cinéma que nous avons présenté avec le Centre du cinéma, j'ai demandé à l'Académie André Delvaux d'organiser, après les Magritte, un événement permettant au public belge de revoir des films primés en salle et de rencontrer les lauréats. Celui-ci doit être organisé dès la fin du mois de mars et permettre au public de redécouvrir des films lauréats sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles de manière à prolonger et approfondir l'impact des Magritte.

Quant à la polémique provoquée par l'ouverture des Magritte du cinéma aux talents flamands, je pose la question de l'opportunité de fédérer les initiatives que sont les Ensor et les Magritte et de fêter le cinéma belge lors d'une cérémonie commune. Ne serait-il pas judicieux de promouvoir le cinéma belge talentueux des deux côtés de la frontière linguistique? Nous pouvons en discuter. Le climat n'a jusqu'à présent pas permis de le faire, mais les choses peuvent changer.

Cela permettrait à tout le monde de valoriser les talents des uns et des autres. C'est ce que nous essayons de faire dans *BE for Music*. Le Roi est d'ailleurs venu soutenir cette opération qui vise à fédérer nos deux opérateurs. Le but est d'échanger et de promouvoir nos talents rock et jeune scène musicale, en Flandre comme en Wallonie, et de faire en sorte qu'ils puissent s'intégrer dans les différents concours de part et d'autre. C'est loin d'être absurde. Ce choix n'a pas été porté jusqu'à présent. Si le souhait se manifeste, je n'ai aucun souci à le satisfaire. Cela aurait pu éviter la problématique. Cependant, dans le cas qui nous occupe, il s'agit d'une cérémonie financée et censée promouvoir notamment les comédiens, acteurs et réalisateurs francophones.

J'en viens à la polémique relative aux talents flamands. Les deux principaux prix décernés aux comédiens sont en effet revenus à des acteurs flamands, ce que d'aucuns trouvent déplacé lors d'une cérémonie visant à mettre en valeur les talents belges francophones. Je voudrais d'abord

rappeler que sont éligibles aux Magritte tous les comédiens belges, qu'ils soient francophones ou flamands, qui jouent dans des films reconnus officiellement comme belges. Cela nous permet d'inclure dans la compétition nos grands comédiens tels que Cécile de France ou François Damiens, lorsqu'ils jouent dans des films français coproduits avec la Belgique. Je dois aussi rappeler deux éléments: Wim Willaert et Veerle Baetens, les lauréats de cette année, sont tous deux couronnés pour des rôles en français, dans des films en français. De plus, les quatre autres prix ont été remis à des acteurs belges francophones.

Cela dit, je suis perplexe. Les choix ont été faits en toute autonomie; je ne suis nullement intervenue. J'ai juste répondu à l'invitation. Je pense toutefois que cela mérite une discussion, non pas qu'il faille s'interdire la valorisation des talents, au contraire. Les acteurs récompensés sont excellents. En outre, je pense avoir suffisamment démontré ma volonté de jeter des ponts. Mon étroite collaboration avec Sven Gatz en témoigne. Je suis d'ailleurs prête à faire en sorte que nous ayons des cérémonies communes. J'aimerais aussi que cette ouverture dont nous avons fait preuve soit mutuelle et réciproque. Je n'ai aucun problème de cet ordre.

La Fédération Wallonie-Bruxelles compte toutefois des talents importants et notre premier devoir est de les faire connaître. Tout cela demande une discussion sereine. Je ne mets aucunement en cause les qualités artistiques et le signal d'ouverture. Je m'interroge toutefois sur la nécessité qu'il se soit manifesté dans de telles proportions. Je n'aimerais pas laisser à penser que notre Fédération n'a pas suffisamment de talents, alors que nos acteurs sont immensément talentueux. Certains n'ont pourtant pas été nommés, comme Benoît Poelvoorde au talent largement reconnu.

Par ailleurs, je sais que l'Académie André Delvaux et les organisateurs des Ensor se parlent régulièrement, mais une fusion n'est pas à l'ordre du jour. Les modes de fonctionnement divergent; les publics et les marchés sont différents. Tous les films flamands éligibles aux Ensor et tous les films francophones éligibles aux Magritte ne sortent pas sur le territoire de l'autre Communauté, ce qui rend parfois difficile un vote cohérent.

Des collaborations existent cependant sous la forme d'échanges d'informations.

Le Magritte du meilleur film flamand en coproduction a donné naissance à l'Ensor de la meilleure coproduction. Il n'est pas réservé aux films belges francophones, mais, depuis sa création, il a toujours été remporté par un tel film. Lors de la dernière édition, en 2015, la francophone Babetida Sadjo a reçu le prix de meilleure actrice dans un second rôle. J'ajoute que le journal *Le Soir* a publié vendredi dernier une carte blanche du conseil d'administration de l'Académie. Il faudrait sans

doute la lire.

J'en viens à la diffusion. L'audience obtenue par la retransmission télévisée de la cérémonie n'est pas l'enjeu premier. Les véritables objectifs sont la visibilité dans les médias qu'elle offre à notre cinéma et au label Magritte accordé aux films primés. De ce point de vue, c'est une réussite totale. Il ressort de l'étude sur la connaissance du cinéma belge par le public francophone que j'avais commandée en 2015 que 75 % des personnes sondées et 81 % des personnes se rendant régulièrement au cinéma connaissent les Magritte.

Les médias de la RTBF ont diffusé la cérémonie des Magritte le 10 février, en *prime time*, soit quatre jours après la diffusion en direct sur Be tv. La cérémonie a toujours été diffusée en clair sur Be tv. Depuis 2015, elle est aussi disponible en direct et en *streaming* sur la page Facebook de Be tv. En outre, cette année, elle a été diffusée en direct à l'UGC De Brouckère et à l'Imagix Mons. M. Bouchez y était peut-être... Le lundi 8 février, le public a pu suivre la cérémonie en différé sur TV5 Monde. En outre, elle était disponible sur YouTube trois jours après la remise des prix.

Le budget de l'événement tourne autour de 1 200 000 euros. La Fédération Wallonie-Bruxelles y contribue à concurrence de 60 000 euros. Cette année, j'ai donné 20 000 euros de plus pour financer la diffusion décentralisée des films primés. Le financement des Magritte provient essentiellement du secteur privé, le rapport avec le financement émanant des pouvoirs publics étant de sept pour un.

L'impact des Magritte à l'étranger est de plus en plus important. La manifestation accueille toujours plus de médias étrangers, les personnalités étrangères se déplacent en nombre. Canal + France a même fait un petit reportage intégrant un membre de la famille royale. Les initiatives découlant des Magritte se multiplient. Une action avec l'ambassade de Belgique au Portugal est en préparation. Un ou deux films lauréats seront projetés au mois de mai lors d'une exposition internationale sur les remises de trophées. L'Académie André Delvaux a été sollicitée pour la deuxième année consécutive par l'association Cannes Cinéma pour la diffusion de deux films lauréats à Cannes. La cérémonie nous permet aussi de nous inscrire dans un réseau plus large comprenant les César, les Jutra et les Trophées francophones du cinéma.

Enfin, la cérémonie des Machins a sa place dans le microcosme du cinéma belge. Cette manifestation alternative valorise elle aussi le cinéma belge, certes sur la base critères différents. L'événement est sûrement moins guindé.

Mme Véronique Salvi (cdH). – À l'instar de la ministre, je pense qu'il ne faut pas remettre en cause la cérémonie des Magritte du cinéma, qui existe depuis six ans. Comme toute cérémonie,

elle doit pouvoir dépasser ses maladies de jeunesse et évoluer.

Effectivement, le Prix du public, qui avait posé problème l'an passé, a été supprimé. En revanche, on a créé un Prix du meilleur premier film, important pour les jeunes artistes qui peuvent se sentir écrasés par les cadors du cinéma belge; encourager les premières créations des jeunes talents me paraît une bonne idée.

L'initiative «post-Magritte» permet aux cinéphiles de redécouvrir les films primés dans une perspective différente, ce qui prolonge l'«effet Magritte» dans les salles wallonnes et bruxelloises et valorise notre cinéma.

Je comprends la perplexité quant aux deux prix décernés à des artistes néerlandophones. Cela mérite une discussion sereine. Cependant, la cérémonie des Ensor couronne aussi des francophones. On peut donc imaginer que le monde des arts et notamment du cinéma parviendra à dépasser les clivages.

Il s'agit aussi d'une piste qui devra faire partie de la discussion.

Par ailleurs, et je fais un petit clin d'œil à mes collègues de l'opposition, je me souviens qu'au sein de cette même commission, Mme Pary-Mille disait, il y a moins de trois ans, que les moyens publics investis étaient insuffisants et qu'il fallait augmenter ces derniers pour les Magritte. J'ai la réponse sous les yeux: «Le budget consacré aux Magritte du cinéma est relativement modeste». Il faut faire preuve de cohérence et laisser évoluer cette toute jeune cérémonie des Magritte.

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Vous verrez que nous sommes très cohérents, Madame Salvi, en examinant la liste des partenaires. Tout dépend de ce qu'on appelle le privé. J'y reviendrai.

Pour le reste, je voudrais exprimer ma satisfaction concernant la diffusion que Mme la ministre prévoit après la cérémonie des Magritte. Je vous demandais de remettre tout cela en perspective et d'effectuer un travail tout au long de l'année. L'initiative est excellente et ces 20 000 euros sont dépensés à bon escient. Si cette somme permet de valoriser une série de films et d'inciter un nouveau public à aller les voir, ce sera très positif. Cela rapprochera le cinéma belge de son public. C'est certainement plus utile que la soirée en tant que telle.

À propos du financement, quand on dit que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'investit que 80 000 euros, c'est vrai, mais les partenaires mentionnés sur la liste ne m'apparaissent pas si privés que cela... Il y a la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région de Bruxelles-Capitale, le gouvernement fédéral, la COCOF... Sont aussi présentes des structures qui ne sont pas nécessairement financées par le secteur privé: par

exemple, l'organe qui encadre le *tax shelter*, la Fondation Magritte, la Fédération des associations d'auteurs et des comédiens. Ces structures sont aussi financées par le secteur public. De l'argent public est donc dépensé. À cet égard, il faudrait peut-être revoir l'organisation. Cette cérémonie mériterait une large diffusion. Il conviendrait peut-être de modifier le format de la soirée qui, selon les critiques, n'a pas été un grand succès. En tout cas, la cérémonie devrait être diffusée sur la RTBF. Je ne comprends pas cette volonté de se limiter à une chaîne confidentielle, ce qui renforce finalement ce caractère de niche et d'exclusivité.

Enfin, je ne partage pas du tout votre point de vue concernant l'ouverture vis-à-vis de la Flandre. Objectivement, notre cinéma n'est pas suffisamment riche pour être segmenté. Notre rôle, du côté francophone, devrait consister à entamer des démarches vers le monde du cinéma flamand pour organiser une cérémonie unique. Cela n'a strictement aucun sens de vouloir ériger des barrières.

Le rôle de la création artistique est justement de rapprocher les gens. C'est une caractéristique de notre pays de vouloir diviser les moyens. Lorsqu'on regarde un film, la nationalité des acteurs ou la Communauté à laquelle ils appartiennent importe peu. Pourquoi pas une cérémonie commune à tous les Belges?

M. Bruno Lefebvre (PS). – La réponse de la ministre montre que les Magritte sont un élément d'un arsenal de mesures visant à rendre plus accessibles la culture et la promotion de nos talents. Cette jeune cérémonie est gérée par de jeunes professionnels, qui la font évoluer à la lumière de l'expérience acquise.

Je voudrais insister sur la cohérence avec les festivals et le monde de l'école.

Quant à la question des acteurs flamands, on a évoqué une carte blanche, dont la conclusion me semble adéquate: «Nous vivons une époque où la tentation de rebâtir des murs, des frontières, des barrières entre les pays, les régions, les quartiers, les religions, les origines ethniques ou linguistiques, entre tout ce qui ne se ressemble pas, est grande. Ce ne sera pas le cas des Magritte».

Je me permettrai de revenir ultérieurement sur les modalités de la diffusion post-Magritte.

3.11 Question orale de Mme Muriel Targnion à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Musée de La Boverie»

Mme Muriel Targnion (PS). – Le musée de La Boverie à Liège vient de connaître deux ans de travaux. Il sera inauguré en mai prochain.

Ce musée va mener des partenariats tout à

fait inédits avec le Musée du Louvre – en tant que bourgmestre de Verviers, je ne vous cache pas mon espoir de voir ces partenariats se prolonger jusque-là. Il accueillera aussi les collections permanentes du Musée des Beaux-Arts ainsi que des expositions temporaires de prestige. La création contemporaine régionale sera également bien évidemment mise en avant.

Madame la Ministre, des appels à projets ont-ils déjà été lancés auprès d'artistes régionaux? Une synergie est-elle envisagée avec les écoles d'art de la région? Quelle est la participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles à ce projet?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient le projet de Musée de La Boverie à travers la subvention qu'elle octroie au Musée des Beaux-Arts de Liège. Ce dernier est reconnu comme musée de catégorie B via une convention qui court jusqu'au 31 décembre 2016. Il perçoit à ce titre une subvention de 89 100 euros.

Dans ce cadre, le Musée de La Boverie doit accomplir les quatre fonctions muséales classiques: conservation, acquisition, recherche et diffusion.

La question des appels à projets auprès d'artistes régionaux et des écoles d'art relève des pouvoirs locaux de la ville de Liège.

La participation de La Fédération Wallonie-Bruxelles à ce projet réside plus spécifiquement dans le suivi de la mise en dépôt d'une soixantaine d'œuvres de la collection appartenant à l'État belge et à la Communauté française. Elle est également liée au projet par la reconstitution du mur peint par Sol Lewitt dont elle est propriétaire et qui a été reconstruit à l'occasion de la fin des travaux de rénovation.

Mme Muriel Targnion (PS). – Le Musée de La Boverie organisera prochainement des partenariats importants avec le Musée du Louvre. Il va devenir de ce fait un site important de la ville de Liège et devrait rayonner dans toute la province. C'est la raison pour laquelle je m'intéresse à l'implication de notre Fédération dans ce lieu.

M. le président. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

L'heure des questions et interpellations est suspendue à 12 h 30 et reprise à 12 h 55.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

4 Questions orales (Article 81 du règlement)

4.1 Question de Mme Olga Zrihen à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Cul-

ture et de l'Enfance, intitulée «Avenir de Boch Keramis»

Mme Olga Zrihen (PS). – Madame la Ministre, il y a parfois des naissances difficiles, mais lorsque l'enfant paraît, il faut lui donner toutes les chances de réussir sa vie! Permettez-moi de vous parler du Musée Boch Keramis de La Louvière qui me tient tout particulièrement à cœur.

Installé au cœur même de la ville, à côté de la gare, il est le fruit de la réhabilitation d'une ancienne usine de faïencerie qui a fait la belle réputation de ma ville, les fameuses Faïenceries Boch, et qui vit des moments difficiles depuis sa naissance, car toujours en instabilité. Ressortir d'un site industriel et devenir le magnifique bâtiment pleinement intégré dans le cadre urbain ne fut pas une mince affaire.

Ce musée a eu plusieurs marraines, la Région, l'Europe, la Ville, la Province et bien sûr la Fédération Wallonie-Bruxelles qui ont permis cette renaissance. Mais aujourd'hui encore, autour de cet espace, des rumeurs, des audits... Y en eut-il un, y en eut-il deux? On n'a toujours pas toutes les conclusions. Vous comprendrez aisément que beaucoup soient inquiets à La Louvière. Vous avez eu des échos dans la presse hier, à la radio ce matin. La jeunesse de ce musée nécessite des encouragements pour qu'il puisse atteindre une maturité dans la sérénité.

Les premières initiatives ont rencontré un accueil très positif, avec plus de 12 000 visiteurs dans un laps de temps relativement court. C'est magnifique! Le personnel qui est en partie du personnel qui a travaillé dans la faïencerie travaille aujourd'hui dans le secteur du tourisme et de la culture. C'est un très beau défi, un atout majeur pour l'attractivité touristique de la région du Centre, de La Louvière, région qui connaît des difficultés énormes en termes de développement économique et qui s'oriente résolument vers le tourisme culturel pour assurer un redéploiement et surtout une réelle attractivité. Conformément à tout ce qui a été fait jusqu'à présent, il nous semble que dans l'ensemble du paysage muséal de cette ville, c'est véritablement un nouveau joyau.

Lorsque les premières remarques ont été faites, vous auriez répondu qu'il suffisait de s'arranger avec tous les musées du coin. On aurait dit que les 185 000 euros seraient largement suffisants pour assurer le déploiement. L'audit même confirme que les 350 000 euros sont la condition *sine qua non* pour assurer la viabilité de ce dispositif. Conformément à l'arrêté du gouvernement de la Communauté française, il y a eu désignation d'un membre observateur sans voix délibérative au sein du Conseil d'administration. C'est le nom de Mme Christine Machiels qui est apparu au *Moniteur belge*.

Madame la Ministre, puisque vous manifestez votre soutien à ce projet ambitieux, pouvez-

vous rassurer le Conseil d'administration, les travailleurs et le directeur et nous révéler les conclusions de ces deux audits que vous avez commandités? Est-il possible de donner des garanties de sérénité et de pérennité à l'équipe qui doit s'attacher à développer son programme de saison toute proche? Comment envisagez-vous le redéploiement culturel cohérent d'une région où se retrouve un tel potentiel diversifié d'institutions – je ne citerai même pas celles qui font partie du patrimoine mondial de l'UNESCO – dépendant de votre autorité? Quel suivi sera donné aux observations de Mme Machiels? Peut-on faire fi des rumeurs qui évoquent des tractations en cours pour des postes de présidence?

Ce musée est un joyau que je vous encourage non seulement à venir voir, mais surtout à soutenir. Il a sa particularité, comme celui de Bilbao ou de Lille. Nous possédons dans le centre du Hainaut le véritable produit d'une réhabilitation d'un site industriel, de la capacité des travailleurs du secteur technique et professionnel de se retrouver dans le secteur du tourisme et de la culture. Si les montants sont importants, vous n'êtes pas seule à la manœuvre. Une coordination permettrait à l'ensemble du Conseil d'administration de faire en sorte que sérénité, potentialité et prospective soient enfin à l'ordre du jour. C'est ce que tout le monde attend.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Depuis le début de la législature, ce musée soulève bien des questions.

Conformément à l'article 10 de la convention signée par l'opérateur, s'il apparaît que celui-ci ne remplit pas ses obligations, l'administration doit en être informée et faire rapport au ministre. C'est dans ce cadre qu'un auditeur et un inspecteur ont été mandatés. Les conclusions de ce rapport seront communiquées dans les prochains jours à l'opérateur dans le cadre d'une discussion globale sur le rôle de Keramis.

Quant aux garanties de sérénité et de pérennité de l'équipe, le musée a signé avec la Fédération Wallonie-Bruxelles une convention biennale 2015-2016 et reçoit dans ce cadre 74 250 euros. À ce titre, ils ont accepté d'accomplir une série de tâches qui incombent à tous les musées reconnus par notre Fédération. Dès lors, ils savent qu'ils devront développer leur programme conformément à ce qu'exige la convention. J'ai souhaité les aider davantage en leur octroyant 50 mille euros complémentaires via la Loterie nationale en 2014 et en 2015, soit au total, un subventionnement de 125 mille euros. C'est loin d'être négligeable.

Le redéploiement culturel se fera via un pôle muséal, cohérent, mutualisé et unique. En effet, nous devons évoluer en renforçant la cohérence des diverses institutions leur permettant ainsi de se déployer de manière optimale. Une stratégie de mutualisation et de synergie commence à se

mettre en place, sur papier, et relève de l'autonomie des opérateurs. Dans les contrats-programmes avec les musées, nous avons demandé que des avenants puissent préciser le type de synergies désiré.

L'article 18 des statuts de Keramis prévoit que l'association soit administrée par un conseil de personnes désignées selon la clé de répartition suivante: quatre représentants de la Communauté française, deux de la Ville de La Louvière, quatre de la Région wallonne, deux de la Province de Hainaut, des représentants d'opérateurs ou de personnes impliquées dans un objet en lien avec celui de l'ASBL. Les quatre représentants de la Communauté française ont été désignés par l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 28 juillet 2015 portant désignation d'administrateurs au sein du Conseil d'administration de Keramis.

À cet effet, la clé D'Hondt appliquée pour les quatre représentants de la Communauté française prévoyait la répartition suivante: deux PS, un MR et un cdH. Le groupe Ecolo au Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles m'a interpellée sur l'application de la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques. Selon la jurisprudence de la Commission nationale permanente du Pacte culturel, il devait pouvoir bénéficier d'un membre observateur sans voix délibérative, vu que l'application de la clé D'Hondt ne lui permettait pas de désigner un membre disposant de toutes les prérogatives découlant de la désignation évoquée.

La candidature de Christine Machiels a été proposée et le gouvernement a procédé à sa désignation le 20 janvier dernier. Nous restons en contact avec Keramis afin de faire évoluer les activités dans un cadre budgétaire soutenable, de mutualisation renforcée et d'excellente gestion à moindre coût.

Mme Olga Zrihen (PS). – Travaillant dans la plus grande transparence, je pense qu'il n'y a pas de problème en ce qui concerne la représentation au Conseil d'administration suite à la proposition qui a été faite.

Cependant, comme vous l'avez dit, toutes les idées lancées depuis plusieurs mois restent à l'état de projet. Par ailleurs, à chaque fin de mois, il faut assurer le paiement des travailleurs qui sont très inquiets.

Vous nous avez cité le chiffre de 125 000 euros dont 50 000 proviendraient de la Loterie nationale, ce qui ne constitue pas un engagement pérenne parce qu'à chaque fois, il faut solliciter cette institution et que le montant actuellement accordé est de 75 000 euros.

On a parlé d'un ou de deux audits dont le premier aurait été mené par l'Inspection de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le Conseil d'administration avance quant à lui la somme de

350 000 euros nécessaires, non pas à cause d'une gabegie, mais parce que cette somme représente le montant nécessaire pour conserver ce bâtiment très moderne.

L'idée du pool muséal n'est pas inintéressante, mais nous voulons savoir si elle est opérationnelle afin de garantir à chacun une viabilité dans les prochains mois.

Que pouvons-nous faire financièrement pour garantir aux travailleurs, à la direction et à toute l'équipe, la possibilité, en 2016, d'avoir un véritable programme de redéploiement? Nous sommes à la veille d'une saison touristique et, sans garanties, que sera-t-il possible de faire?

Tout est possible, mais hypothéquer l'avenir pour 2016, sur la base d'un dispositif de pool muséal qui n'est pas encore finalisé et qui n'engage pas de moyens financiers, me paraît extrêmement complexe.

Je sais que le dialogue constant existe et que, demain, vous recevrez à votre cabinet la présidente du Conseil d'administration accompagnée du directeur. Cependant, malgré le peu de moyens, nous souhaitons des réponses plus précises et plus concrètes, car on ne peut pas s'engager dans un tel dispositif sans garanties.

Le pool muséal ne me pose pas de problème, la cohérence et la mutualisation des coûts ne sont ni opposables ni négligeables. Cependant, je voudrais attirer votre attention sur le financement pour 2016 qui n'est assuré que jusqu'à fin mars ou avril.

De plus, un véritable programme touristique pour un tel joyau nécessite des engagements.

Il faudrait peut-être rechercher, notamment avec des collègues qui s'occupent du patrimoine, du tourisme et vous-même en tant que ministre de la Culture, une autre opportunité de financement qui permette de souffler et d'aborder de manière sereine le travail qui attend ce joyau.

Encore une fois on fait tout un plat de Bilbao. Du côté de Lille on en parle tout le temps. Pourquoi ne pourrait-on dans notre région, en Hainaut et donc, en Fédération Wallonie-Bruxelles, se vanter de ce travail remarquable qu'est le four bouteille? L'installation des différents dispositifs est aussi extraordinaire.

Nous avons, comme d'autres, subi des vols extrêmement importants. Je pense à tout ce patrimoine – notamment les magnifiques vases Catteau – dont nous avons été spoliés. Je vous engage donc, Madame la Ministre, à poser un regard plus qu'attentif sur ce qui se passe au Musée Boch Keramis dans la région du Centre.

M. le président. – Je reviens quelques instants sur la désignation du président du jury du prix de l'enseignement. Il m'est revenu que seul un membre effectif ou suppléant de notre commission pouvait être candidat à cette fonction. Or, la

personne que nous avons désignée n'est malheureusement ni membre effective ni membre suppléante de cette commission. Nous devons donc retirer cette désignation.

J'interroge le groupe PS à qui il appartient de désigner un membre pour cette présidence.

La parole est à Mme Emmery.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Monsieur le Président, si vous le permettez nous communiquerons le nom de la personne désignée lors de la prochaine réunion.

M. le président. – Les commissaires voudront bien prendre note du fait que nous avons retiré la désignation de Mme Zrihen.

4.2 Question de Mme Caroline Persoons à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Baromètre des associations»

Mme Caroline Persoons (DéFI). – Madame la Ministre, nous recevons régulièrement des études sur la situation des associations dans le secteur culturel. Certaines sont de plus en plus précises. Ainsi avons-nous reçu tout récemment l'excellente étude de l'ASTRAC, assortie de tableaux montrant la situation financière, ce qui pénalise le plus les associations, etc.

La Fondation Roi Baudouin a quant à elle publié sa sixième édition du *Baromètre de la vie associative* qui examine précisément la situation financière des nombreuses associations constituant un secteur économique important, notamment en matière d'emploi.

Depuis 2012, la part des subsides publics dans les revenus totaux des associations a diminué. Elle était en moyenne de 57 % en 2012. Elle est tombée à 48 % en 2015. Il semble que la situation devrait s'améliorer progressivement. Cependant, la diminution des subsides publics structurels a des conséquences en termes de recherche de sources alternatives de financement, de garantie de l'emploi ou de pérennité des activités, lorsque l'incertitude est présente.

Huit associations sur dix ont été touchées par une réduction de 1 % à 10 % des subsides structurels. Il s'agit principalement des associations liées à l'environnement ou au monde culturels. Ces diminutions sont exécutées selon la méthode dite «de la râpe à fromage». Tout le monde est un peu touché, mais, au fur et à mesure, comme le dit un directeur d'association, cette technique a le désavantage d'aboutir parfois à une diminution de 10 % des subsides et d'amener certaines associations à cesser leurs activités!

Le financement des pouvoirs publics passe désormais le plus souvent par des appels à projets. En conséquence, les associations doivent penser à

court terme et trouver du personnel pour des activités ponctuelles, ce qui prend plus de temps en termes de traitement administratif.

En 2015, plus que jamais, les associations ont pris une nouvelle direction et font davantage appel à des institutions et des entreprises privées pour leur financement. Elles doivent devenir plus attractives pour le secteur privé, démontrer leur impact sociétal, prendre des engagements en matière de résultats, se professionnaliser et adopter les méthodes du secteur privé.

Nous espérons que la confiance reviendra rapidement, mais nous savons que les années à venir risquent d'être encore difficiles. Comme on a pu l'entendre ici en novembre dernier, la patience se perd et la passion s'étouffe. Il y a un risque de voir la vie culturelle s'effondrer et de devoir tout réorganiser sur un champ de bataille.

Madame la Ministre, ces chiffres et tendances qui ressortent de l'étude de la Fondation Roi Baudouin sont-ils confirmés pour le secteur culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Au regard des résultats du Baromètre des associations, une réponse peut-elle être apportée par la Fédération Wallonie-Bruxelles à la demande du journal *Culture & démocratie* «d'une étude approfondie et indépendante sur la situation du secteur socioculturel associatif et des artistes, en particulier sur l'adéquation entre les missions des acteurs socioculturels et leurs moyens, en sachant que le fonctionnement de ces institutions se répercute inévitablement sur les artistes avec lesquels elles collaborent»? Les échos sont parfois confus et cette analyse de la formation est intéressante.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Depuis ma prise de fonction, le parlement a adopté deux budgets. Madame Persoons, vous avez pu constater que j'ai dû me résoudre à appliquer une réduction linéaire de 1 % sur les subventions là où d'autres niveaux de pouvoir, belges et même européens, infligent des diminutions de souvent 10 % aux politiques culturelles.

Je vous rappelle également que le monde socioculturel, dont on peut légitimement penser qu'il émerge essentiellement – même si mon propos peut être nuancé – au secteur de l'éducation permanente n'est pas impacté en 2015 et 2016 par d'éventuelles restrictions à l'application de son décret organique. Cela mérite d'être rappelé et nuance quelque peu les constats du baromètre que vous avez mentionné.

Je distinguerai dans la deuxième partie de votre question trois aspects et trois problématiques. La situation du secteur socioculturel associatif, les missions de ses acteurs qui ne sont pas tous des artistes et celle des artistes eux-mêmes. L'énoncé de votre question tend à faire un mélange de problématiques pourtant bien différentes et pour lesquelles des réponses distinctes doivent

être envisagées.

Je m'interroge également sur la finalité d'une telle étude. Je ne l'écarte certes pas, mais j'envisage mal de toucher à l'essence même des projets des acteurs du monde socioculturel associatif une fois tirées les conclusions de cette étude. Je vous rappelle que la Fédération Wallonie-Bruxelles vient en appui des opérateurs socioculturels et qu'elle n'en définit pas les missions même si des évolutions peuvent toujours avoir lieu.

Pour le surplus, je pense que les conclusions de la coupole Artistes au centre et plus généralement l'opération *Bouger les lignes* dans son ensemble ont déjà pu mettre le doigt sur les problématiques auxquelles sont confrontés les artistes. J'en ai largement parlé.

Je m'en voudrais de passer sous silence le travail de l'Observatoire des politiques culturelles dont les recherches s'articulent autour de sept axes – l'évaluation des politiques culturelles, l'histoire des politiques culturelles, l'enjeu de la culture, le droit et la culture, le public et la culture, l'économie de la culture et l'audiovisuel et les médias – dont certains permettent déjà de répondre à vos questions. La publication *Focus* de l'administration générale de la Culture, fort des données statistiques qu'il agrège, apporte aussi des éclairages sur la problématique que vous soulevez.

Pour terminer, je vous invite à participer à la coupole Nouvelle gouvernance culturelle du programme *Bouger les lignes* qui envisage diverses thématiques qui apporteront, elles aussi, des réponses aux questions que vous posez.

Tout d'abord, en ce qui concerne la typologie des politiques culturelles: quels sont les différents types de politiques culturelles, les impacts respectifs sur la chaîne des fonctions culturelles, les modes d'intervention des pouvoirs publics et le cadre structurel?

En ce qui concerne les droits et devoirs des travailleurs et des opérateurs culturels: quels sont les droits et devoirs des travailleurs?

Quant aux pouvoirs publics, un axe traite des systèmes d'information et d'évaluation des politiques culturelles: les données collectées sont-elles suffisantes, comment mieux les coordonner, selon quelles conditions; quel contrat d'information faut-il avoir avec les opérateurs culturels?

Concernant la typologie des opérateurs: quels sont les types d'opérateurs, avec quelle implication, quelle coordination, quelles normes, quelle simplification administrative?

Tous ces sujets sont traités actuellement par le groupe nouvelle gouvernance de l'opération *Bouger les lignes*.

Mme Caroline Persoons (DéFI). – Je lirai attentivement la réponse de la ministre.

Il faut quand même retenir du rapport de l'ASTRAC que seuls 10 % des centres culturels sont dans une situation saine. Les autres connaissent des difficultés, notamment en termes d'emploi et de maintien des activités. Il faut être attentif à ces différentes études pour pouvoir réagir.

Mon collègue Michel Colson a interrogé à la COCOF la ministre Laanan qui a sensiblement répondu la même chose à savoir que cela ne concernait pas vraiment son secteur, qu'il s'agissait d'une diminution d'à peine 1 % et même pas dans l'éducation permanente. Le terrain nourrit cependant quelques plaintes. Une étude approfondie et indépendante portant sur le secteur culturel serait peut-être une bonne chose pour éviter des diminutions du volume de l'emploi ou autres catastrophes.

4.3 Question de M. Olivier Maroy à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Optimisation des frais d'assurance des musées pour les expositions temporaires»

M. Olivier Maroy (MR). – Je vous ai interpellée en juin dernier sur la question des frais d'assurance des musées de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les expositions temporaires. J'avais attiré votre attention sur le fait que les frais d'assurance peuvent représenter de 15 à 40 % des coûts de ces expositions et vous avais suggéré de faire des économies d'échelle via un système de garantie mis en place par les pouvoirs publics. Je prenais l'exemple de la France, de l'Espagne, de la Grande-Bretagne, ou encore de la Flandre.

Vous me répondiez alors plusieurs choses intéressantes.

Vous avez tout d'abord émis l'idée de faire réaliser une étude de marché afin d'avoir une vision généralisée de ce que paient l'ensemble des musées, y compris ceux qui ressortent du secteur privé. Avez-vous entre-temps pris une initiative à ce sujet?

Pour envisager la manière d'introduire ce système de garantie d'État dans notre Fédération, vous m'avez ensuite expliqué qu'il vous manquait les données pour les musées de la Fédération. Vous aviez précisé que des études avaient sans doute été réalisées, mais qu'elles n'avaient pas encore été communiquées. Qu'en est-il aujourd'hui? Ont-elles été réalisées? Les avez-vous reçues? Quelles sont les principales informations à en retirer?

Vous aviez enfin mis en avant le fait qu'une note très claire avait été rédigée sur l'optimisation des musées et qu'un consultant allait analyser les mesures à envisager. Ce consul-

tant a-t-il déjà été mandaté pour sa mission? Dans la négative, pour quelles raisons? Dans l'affirmative, avec quel calendrier? Avez-vous reçu une réponse concernant le point soulevé?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Une enquête sous forme de questionnaire a été réalisée en 2011. Il s'agissait de déterminer s'il était pertinent d'approfondir cette question.

Les résultats auraient démontré que ce besoin n'était pas criant. C'est la raison pour laquelle le projet d'introduction d'un système de garantie d'État en Fédération Wallonie-Bruxelles n'aurait pas été mené plus loin sous la précédente législation.

J'ai cependant souhaité que l'administration poursuive la réflexion relative à la mise en place d'une telle garantie. J'ai sollicité, en juillet dernier, l'administration et le Conseil des musées pour qu'ils se penchent sur cette question et m'apportent des réponses probantes. La réponse est attendue pour le 29 février. Le Conseil des musées, à la suite de l'analyse faite par l'administration, s'est prononcé au cours de sa réunion du 27 janvier dernier. Il y a été décidé qu'un projet d'avis serait rédigé par le président du conseil et soumis à ce dernier pour validation lors de sa séance du 24 février. Une fois validé, cet avis me sera transmis via une note générale de l'administration.

Je peux néanmoins déjà vous communiquer les informations suivantes. Les données collationnées par le groupe d'experts européens indiquent que les garanties d'État couvrent moins de cinq pour cent des expositions organisées chaque année en Europe bien que quatre pays – le Royaume-Uni, la Suède, l'Autriche et l'Espagne – l'utilisent fréquemment. Cette garantie est donc exceptionnelle au niveau européen. Je peux vous fournir, si vous le désirez, toutes les références utiles.

La mise en place d'une telle garantie ne peut pas se concevoir sans un système d'inspection et d'accréditation des musées qui souhaitent en bénéficier et sans prévoir une modalité de paiement des frais en cas de sinistre. Elle nécessiterait aussi des moyens humains et financiers qui ne sont pas disponibles.

Le processus est en cours. J'avance pas à pas avec l'inspection des Finances et autres instances. Le contrat de consultance sur l'optimisation des théâtres est en cours après une procédure qui s'est avérée longue. En suivant l'ordre chronologique, c'est ce contrat qui arrive maintenant sur la table. Le projet va donc pouvoir être déposé auprès des services de l'inspection des Finances des marchés publics de la Fédération Wallonie-Bruxelles et être analysé. Ces procédures sont très longues, mais elles suivent leur cours.

M. Olivier Maroy (MR). – Compte tenu de

la périodicité à laquelle je reviens sur ces questions, je vous réinterrogerai dans six mois.

Je voulais signaler que ce système de garantie de l'État est loin de faire l'exception. Vous m'avez parlé de quelques pays d'Europe, mais le monde n'est pas limité à l'Europe. Les États-Unis pratiquent ce système depuis 1975. La Commission européenne s'est penchée sur la question en 2010 et a analysé comment 31 pays assurent les œuvres prêtées pour des expositions temporaires et comment les garanties étatiques fonctionnent là où elles ont été instaurées. On ne s'aventure pas dans l'inconnu puisque plusieurs de nos voisins ont une expérience en la matière et rien ne n'empêche de nous en s'inspirer.

Vous avez raison, il s'agit d'une matière complexe, mais une certitude se dégage: d'importantes économies sont possibles en optimisant la stratégie en matière d'assurance. Il semble évident que cette démarche permettra de réaliser des économies d'échelle en cette période où les deniers sont comptés. Je préférerais qu'on fasse des économies sur le compte des compagnies d'assurance plutôt qu'au détriment des centres culturels et autres organismes de ce type.

Le dossier progresse et vu sa complexité, il m'apparaît normal que tout ne se règle pas d'un coup de cuillère à pot. Je reviendrai donc dans quelques mois pour voir quelles sont les évolutions.

4.4 Question de M. Olivier Maroy à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Reconnaissance et subventionnement des CEC et des FPAA»

M. Olivier Maroy (MR). – Une vingtaine de Centres d'expression et de créativité (CEC) ont introduit, en 2014, une demande de reconnaissance en vertu du décret du 30 avril 2009 relatif à l'encadrement et au subventionnement des fédérations de pratiques artistiques en amateur, des Fédérations représentatives des Centres d'expression et de créativité et des Centres d'expression et de créativité.

Nous sommes en février 2016 et ces opérateurs n'ont toujours pas reçu de réponse de votre part. Certes, vous avez eu, pendant l'année 2015, des contacts avec les représentants du secteur, mais vous comprendrez que les opérateurs souhaitent obtenir une réponse.

Pouvez-vous faire le point sur le traitement des demandes de reconnaissance introduites par les CEC et les Fédérations de pratiques artistiques en amateur (FPAA)?

Combien de demandes ont-elles été introduites en 2014 et en 2015? Combien ont reçu un avis positif et combien ont reçu un avis négatif de

l'instance d'avis? Avez-vous suivi l'intégralité des avis de cette instance? Si ce n'est pas le cas, pour quelles raisons précises?

Quand notifierez-vous vos décisions aux opérateurs? Confirmez-vous que ces opérateurs seront reconnus rétroactivement?

Pouvez-vous également faire le point sur le financement des CEC et des FPAA? Est-il exact que le financement accordé ne sera que de 80 % de ce qui était prévu initialement, alors que les missions resteront identiques? Quelles sont les perspectives pour les années 2016, 2017 et 2018?

Vous avez par ailleurs décidé d'octroyer à l'ensemble des CEC un subside de 1 200 euros. Pouvez-vous m'indiquer si ce subside a également été octroyé aux FPAA? Quel est le montant total qui a ainsi été versé?

Ce dossier pourrait depuis deux ans et il est temps d'obtenir des réponses.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Votre question constitue en partie une demande de renseignements d'ordre statistique qui aurait pu faire l'objet d'une question écrite. Je vais néanmoins vous donner des éléments de réponse.

En 2014, 44 dossiers de demande de reconnaissance jugés recevables ont été déposés, dont 35 concernaient une reconnaissance en tant que centre d'expression et de créativité (CEC) et 9 une reconnaissance en tant que fédération de pratique artistique en amateur.

En 2015, 43 dossiers de demande de reconnaissance ont été déposés, dont 41 en tant que CEC et 2 en tant que fédération de pratique artistique en amateur. Seules 41 demandes ont été jugées recevables.

87 dossiers ont donc été introduits pour ces deux années, dont 85 recevables. Sur les 76 dossiers CEC, 43 ont fait l'objet d'une proposition de reconnaissance, dont 29 dans la catégorie sollicitée (22 anciens et 7 nouveaux) et 14 dans une catégorie inférieure à celle sollicitée (13 anciens et un nouveau); 6 ont fait l'objet d'une proposition de refus de reconnaissance.

Sur les 11 dossiers de reconnaissance en tant que fédération de pratique artistique en amateur, 4 ont fait l'objet d'une proposition de reconnaissance dans la catégorie sollicitée, 5 d'une proposition de refus et 2 ont retiré leur dossier.

Il est important de souligner que les propositions font l'objet d'un large consensus des trois instances chargées de remettre un avis: le service de la créativité, le service général de l'inspection de la culture et la commission consultative de la créativité et des pratiques artistiques en amateur. Pour prendre ma décision, j'ai suivi les propositions résultant des avis concordants des trois instances.

Pour la notification, la date de la décision est conditionnée par la mise en œuvre du décret-programme du 14 juillet 2015 qui, dans son article 13§ 2, mentionne en substance que pour les années 2015 et 2016, les associations bénéficiant d'une décision favorable, moyennant la poursuite des seules subventions octroyées avant cette reconnaissance, bénéficieront d'un aménagement proportionnel des conditions particulières de reconnaissance dans les limites à définir dans un texte décretaal, auquel j'apporte la touche finale. Elles seront invitées par l'administration à déterminer si elles souhaitent, ou non, être reconnues compte tenu de l'application du décret à crédits constants dès l'adoption de ce décret fixant les modalités particulières de justification.

La notification aux opérateurs s'effectuera en deux temps: un prochain courrier confirmant la reconnaissance, un deuxième courrier demandant aux associations de confirmer leur reconnaissance dès que le décret contenant les dispositions diverses sera adopté précisant les conditions de justification dès lors que le montant des subventions n'est pas à la hauteur de la catégorie reconnue.

Concernant l'effet rétroactif de la reconnaissance, il est en effet prévu que les opérateurs soient reconnus rétroactivement comme je m'y étais engagée à de nombreuses reprises.

J'aimerais pouvoir m'engager de manière certaine sur les perspectives pour les années à venir, mais je rappelle une fois de plus d'où nous venons: le décret a été adopté en 2009 à la veille de la dissolution du Parlement sans la moindre ligne budgétaire. L'arrêté d'application a été adopté en 2014 à la veille des élections sans que, une fois de plus, la moindre ligne budgétaire n'ait été alimentée.

Sur un montant de 2 754 000 euros prévu à l'initial 2016 pour l'application de l'ancienne et de la nouvelle législation, 2 472 454 euros sont destinés à financer les anciens CEC et les anciennes fédérations de pratique artistique. Je dispose donc d'un solde de 281 546 euros pour ceux des opérateurs qui ont déposé un dossier de reconnaissance alors que je devrais disposer de 499 670 euros pour assurer l'application du décret cette année. Je n'ai donc pas d'autre choix que d'appliquer pour le moment le décret à crédits constants et de tenter de répartir ce solde entre ceux des opérateurs qui ont franchi le pas de déposer un dossier et d'être reconnus.

Il s'agit d'une disposition que nous avons discutée avec le secteur et que ce dernier souhaite: répartir le solde pour ceux qui ont franchi le pas d'obtenir la reconnaissance.

Cela leur assurera déjà un subventionnement complémentaire auquel ils n'avaient normalement pas droit, vu la situation budgétaire.

J'ai ensuite rencontré à plusieurs reprises – quasiment tous les mois – les représentants du

secteur à qui j'ai demandé de déposer des propositions consensuelles, entre autres de redéfinition du paysage et de mutualisation, sachant qu'une partie du refinancement viendra aussi de l'optimisation.

Enfin, le solde disponible a été réparti, en 2015, en forfaits identiques entre les CEC, les fédérations de pratiques artistiques en amateur et la Fédération pluraliste des CEC. Ce ne sont pas 1 200 euros qui ont finalement été attribués; le montant forfaitaire correspond à la somme de 1 636 euros par association. Cent quatre-vingt-six associations en ont bénéficié. Comme je viens de le préciser, je compte en 2016, en bonne entente avec le secteur, répartir le fameux solde de 281 546 euros entre ceux des opérateurs qui ont pris la peine de déposer un dossier de reconnaissance sur la base de la nouvelle législation.

Nous ne procéderions donc plus, cette année, à une répartition au marc le franc, comme nous l'avions fait à la demande du secteur en 2015, mais nous attribuerions un montant plus significatif à un nombre beaucoup plus réduit d'opérateurs. Même s'il est vrai qu'ils ne disposeront peut-être pas du montant prévu par le décret, ils bénéficieront néanmoins d'une somme importante.

M. Olivier Maroy (MR). – Vous avez bien fait le point sur cette situation. Les CEC et les FPAA sont l'expression de la culture de proximité. Il est important de ne pas les abandonner. Les dossiers devaient être introduits pour juin 2014. Nous sommes en février 2016. Dans l'attente, bon nombre d'associations fonctionnent grâce au bénévolat. Les choses progressent, il y a des contacts réguliers. Fort bien, mais sur les 499 000 euros dont vous avez besoin, vous n'en avez encore que 281 000. C'est donc un fameux défi.

Par ailleurs, vous entretenez un certain flou sur l'engagement. Bien sûr, vous êtes en train de mettre une touche finale au décret et vous enverrez prochainement un courrier, mais ils attendent depuis un an et demi. Ils voudraient savoir quand ils seront fixés.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je dois obtenir l'aval de l'inspection des Finances.

M. Olivier Maroy (MR). – Il est urgent de se presser.

4.5 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Réaction de l'ASTRAC sur la mutualisation des opérateurs socioculturels»

Mme Isabelle Emmery (PS). – Je vais moi aussi évoquer un sujet assez récurrent dans cette

commission.

Lorsque nous avons reçu le secteur, début février, vous aviez déclaré que vous ne pourriez pas financer l'exécution du décret de 2013 relatif notamment aux centres culturels, en tout cas dans sa globalité. Le chiffre cité était, je crois, de 3,6 millions de besoins nécessaires, au regard du prescrit décréto.

Mais pour autant, chacun s'accorde à reconnaître le rôle fondamental de ces acteurs et la nécessité de leur assurer un financement adéquat pour remplir leurs missions. Ils constituent une des pierres angulaires de notre paysage culturel et permettent de rendre le service universel à la culture.

Nous avons aussi échangé sur le passé et la manière dont le décret avait été conçu. Je rappelle une fois encore que ce décret tenait compte de la réalité budgétaire et qui avait associé à sa conception l'ensemble des acteurs de terrain.

Nous avons été saisis d'une réaction du Réseau des professionnels en centres culturels (ASTRAC) par rapport à des annonces que vous aviez faites. Vous avez bien sûr répété la nécessité de refinancer le secteur des centres culturels et, dans ce cadre, vous avez évoqué la possibilité d'optimiser et de renverser les moyens financiers, par le biais d'une mutualisation entre opérateurs culturels. C'est sur cet aspect des choses que je souhaite vous interroger aujourd'hui.

Selon l'ASTRAC, lors d'une rencontre avec la Plateforme socioculturelle, vous vous êtes engagée à réaliser une étude sur cette hypothèse de mutualisation.

Cette étude sera-t-elle concrétisée? Si oui, les fédérations socioculturelles y seront-elles associées? Les opérateurs de terrain seront-ils consultés?

Quels seront les axes prioritaires de l'étude? Comptez-vous prendre en compte les travaux menés par le groupe de travail mis sur pied avec le secteur pour l'application du nouveau décret?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Nous rencontrons les représentants du secteur six fois par an. Nous leur ferons des propositions très claires sur ce point lors de la prochaine rencontre, qui aura lieu le 28 mars. Il sera notamment question de mutualisation et de clarification du paysage.

Lors des rencontres précédentes, nous avons décidé de créer un groupe de travail pour voir comment appliquer le nouveau décret. Il y aura peut-être un phasage; il sera peut-être adapté pour pouvoir se déployer de manière crédible. Le groupe est composé de deux représentants de l'ASTRAC, de deux représentants de l'ACC, de deux membres de la Commission des centres culturels, de deux membres de l'administration, d'un

représentant de l'inspection et d'un représentant des provinces et de la Commission communautaire française. Un de mes collaborateurs assiste aux réunions. La première réunion a eu lieu au mois de novembre.

Mme Isabelle Emmery (PS). – C'est un feuilleton que nous suivons dans cette commission. Nous reviendrons sur le sujet après le 28 mars pour connaître les résultats de la rencontre au sujet de la piste de la mutualisation.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Nous avons une législature pour travailler. Il n'y a que vingt-quatre heures dans une journée.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Je ne dis pas que vous n'avancez pas. Cependant, le décret date de 2013 et les centres culturels, sans parler de tout le secteur socioculturel, sont inquiets et connaissent des difficultés. Ils attendent des réponses avant de s'essouffler complètement. Je ne vous rejoins pas sur le fait que le décret n'était pas crédible sur le plan budgétaire.

4.6 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Substances dangereuses dans les produits cosmétiques pour bébés»

Mme Véronique Durenne (MR). – L'ONG WECF (*Women in Europe for a Common Future*) a relevé récemment qu'encore trop de produits cosmétiques utilisés quotidiennement pour les bébés contenaient des substances potentiellement dangereuses. Nous parlons ici de shampoing, de savon pour le bain ou de lingettes.

Sur 341 produits analysés, 299 se situent dans la catégorie «risque élevé» parmi les trois catégories déterminées par cette ONG, les deux autres étant les produits à «risque modéré» et à «risque faible ou «non identifié».

À la suite de cette enquête, WECF demande l'interdiction des trois ingrédients à risque élevé dans tous les cosmétiques destinés aux enfants de moins de trois ans.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de l'enquête? Convient-il d'adapter la législation en matière de petite enfance? Comment répondre aux craintes que peut susciter une telle enquête auprès des consommateurs et des parents?

Dans une précédente question, je vous interrogeais déjà à propos des lingettes pour bébés. Vous m'aviez alors signifié que celles-ci ne sont pas utilisées en crèches; vous annonciez également l'envoi d'une circulaire dans les classes maternelles étant donné que l'ONE déconseille l'utilisation de ces lingettes.

Qu'en est-il dès lors pour les autres produits faisant l'objet de cette étude? L'ONE a-t-il émis de nouvelles recommandations? Faut-il bannir tous ces produits, comme le demande WECF?

Ne faut-il pas surtout, comme je l'avais déjà évoqué, mieux informer les parents et leur conseiller une utilisation moindre des produits qui posent problème?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – L'ONE et moi-même n'avons pas attendu la publication ce 16 février de l'étude de l'ONG *Women in Europe for a Common Future* (WECF) pour prendre les mesures nécessaires. Les dix recommandations finales de ce rapport sont tout à fait concordantes, voire pour certaines identiques, avec les recommandations émises par l'ONE, notamment dans ses outils «L'air de rien, changeons d'air».

Faut-il adapter la législation en matière de petite enfance? La législation en la matière dépend du fédéral. C'est à ce niveau qu'il faut s'adresser à ce sujet.

Dans l'étude publiée, les trois composants classés à risque élevé sont le phénoxyéthanol, la méthylisothiazolinone et ses dérivés ainsi que les parfums synthétiques.

La cellule Eco-conseil de l'ONE travaille sur le thème de la santé-environnement depuis 2008. De ce travail réalisé en collaboration interne et externe, est issu l'outil «L'air de rien, changeons d'air» à destination des travailleurs médico-sociaux (TMS) et des professionnels des milieux d'accueil. Les fiches «Quels cosmétiques choisir?» issues de ce coffret et réalisées en 2011 abordent et déconseillent déjà les produits contenant du phénoxyéthanol ainsi que les produits parfumés. Cet outil contient également une fiche abordant le thème des perturbateurs endocriniens. Lors de l'usage de cosmétiques, il est conseillé de choisir des produits simples, sans colorant, sans conservateur, sans parfum. Le contenu de ces fiches est régulièrement mis à jour.

La nouvelle fiche sur la méthylisothiazolinone sera réalisée courant 2016, puis diffusée auprès des professionnels, dans l'objectif de leur permettre d'améliorer leurs pratiques et, dans le cas des TMS, de sensibiliser et d'informer les parents. Les autres substances mentionnées dans l'étude comme l'éthylène diamine tétra-acétique (EDTA) ou les parabènes sont aussi pris en compte par l'ONE depuis plusieurs années. Il n'y a donc pas à ce jour de nouvelles recommandations développées sur la base du rapport du WECF.

L'ONE établit ses recommandations sur la base de celles du Conseil supérieur de la Santé pour plusieurs catégories de produits comme les perturbateurs endocriniens, les cosmétiques, les huiles essentielles et pour certains produits spéci-

fiques comme le bisphénol A. Celles-ci n'ont pas changé depuis, elles consistent à recommander d'utiliser chaque fois que possible, le nettoyage à l'eau et au savon simple.

Quand on fait cette recommandation au niveau de l'enseignement maternel, on nous rétorque que c'est ridicule, que l'on embête les écoles avec ces histoires de lingettes. Or, il s'agit uniquement d'une recommandation, pas d'un ordre. C'est mon rôle de faire passer ce type d'information aux acteurs qui s'occupent des petits enfants.

En bref, multiplier les recommandations par produit chimique pourrait diluer le message de précaution relatif à l'utilisation des lingettes jetables.

Mme Véronique Durenne (MR). – Effectivement, vous aviez déjà précisé qu'il s'agissait d'une recommandation envoyée aux écoles maternelles qui avait soulevé une levée de boucliers.

Néanmoins, il importe d'attirer l'attention et d'informer un maximum les parents et le secteur de la petite enfance. En effet, dans les premières semaines de vie, le PH de la peau des bébés est neutre – il n'y a pas encore de couche de protection hydrolipidique. Il importe dès lors de réduire le contact avec ces substances à risque élevé.

J'insiste sur l'information du secteur et des parents.

4.7 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Sharenting»

Mme Véronique Durenne (MR). – La Commission de la vie privée de la Chambre étudiait il y a peu la question du partage des photos de son enfant sur les réseaux sociaux. Ce phénomène a un nom, le *sharenting*.

On peut voir un bon côté à la chose: l'envie des parents de montrer à leurs amis les premiers pas de leurs enfants ou la première visite au parc d'attractions.

De l'aveu même des experts, ce phénomène a aussi un mauvais côté. Ainsi, la Ligue des Familles publiait récemment un article concernant les points auxquels il convient de prêter attention. Elle insistait sur l'effet que pourrait avoir la publication de ces photos sur le développement de l'enfant plus tard dans sa vie, notamment lors de son adolescence, période parfois difficile. Il est ainsi conseillé aux parents de veiller à maîtriser les paramètres de confidentialité et d'avoir en tête qu'une fois une information postée sur internet, il est fort probable qu'elle y reste pour toujours, le droit à l'oubli n'étant qu'à ses balbutiements et encore très relatif.

D'autre part, les réseaux sociaux comme Facebook et Snapchat s'octroient le droit d'utiliser ces photos comme ils l'entendent. Il s'agit donc d'agir de manière préventive sur le comportement des parents pour que ceux qui choisissent de publier des photos de leur enfant le fassent en pleine connaissance de cause.

Comment entendez-vous agir dans ce domaine? Quels sont les outils déjà existants? Ne faut-il pas aller plus loin, en travaillant directement avec les réseaux sociaux concernés? Avez-vous eu des contacts avec la Commission de la vie privée de la Chambre à ce sujet? Dans l'affirmative, qu'en ressort-il?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – L'ONE, en collaboration avec le Conseil supérieur de l'éducation aux médias, mène depuis deux ans une campagne sur l'utilisation des écrans.

L'objectif est d'informer et de sensibiliser les parents et les enfants sur les bienfaits et les risques liés à l'utilisation des écrans en tout genre ainsi que de fixer des limites pour une utilisation de ces technologies dans le respect du rythme de développement de l'enfant et de son niveau de maturité affective et psychologique. Certains spécialistes craignent même des problèmes de vue à force de consulter l'écran fortement lumineux.

Cette campagne s'adresse également à tous les professionnels et services de l'ONE, pour les enfants de 0 à 18 ans, afin de leur donner des repères scientifiques et des pistes pour l'accompagnement et le soutien de la parentalité en lien avec l'usage des écrans par et avec l'enfant.

Bien que le cœur de cette campagne s'inscrive dans une démarche préventive, il touche directement à des actions d'éducation aux médias.

Si le thème du *sharenting* n'y est pas abordé directement, l'objectif de cette campagne est de prévenir les risques encourus par une utilisation non réfléchie et non adaptée des écrans et, par ce biais, de promouvoir des attitudes pour un bon usage de ceux-ci par l'enfant et ses parents.

Dans ce cadre, quatre événements ont permis de toucher les professionnels de l'enfance à ce sujet.

Une journée spéciale dédiée à l'éducation aux médias et à la petite enfance s'est déroulée lors du dernier salon de l'éducation.

Trois journées d'études ont été organisées par l'ONE à l'attention des professionnels des 0-12 ans. Ce fut l'occasion de faire connaître les recommandations en matière d'usage des écrans dont on a parlé dans la presse.

Les retombées médiatiques de ces événements ont permis d'informer les parents par le biais d'articles de presse et d'émissions de radio et

de télévision.

Des outils ciblés d'information à destination des professionnels et des parents sont actuellement en cours de réalisation.

L'ONE a également des contacts avec Child Focus dans le cadre d'actions liées à la protection infantile – Child Focus a d'ailleurs créé des outils sur la cyber criminalité et le cyber harcèlement – et s'est associée au CESEM pour construire et mener cette campagne inscrite dans la volonté d'accompagner les familles au plus près de leur réalité, notamment à travers l'axe de l'éducation aux médias.

Enfin, nous sommes en train de réaliser et de discuter un plan de prévention en matière de santé relatif aux enfants, en lien notamment avec la Région wallonne. Il est assez avancé sur ce point, car nous avons des compétences très partagées. J'ai demandé que la note de base qui devrait servir au projet de prévention puisse se voir accompagnée des nouvelles thématiques, comme les conséquences du temps passé par les enfants sur les écrans: problèmes de fatigue, de concentration ou de vision.

Je profite de l'arrivée d'enfants dans les tribunes pour rappeler qu'il existe d'autres activités très intéressantes comme lire un bon livre, jouer dans le jardin, bref se décoller des iPhone, de Facebook et de Viber.

M. le président. – Je souhaite la bienvenue aux élèves de l'Institut Saint-Louis de Namur dont le directeur est l'un de nos collègues.

Mme Véronique Durenne (MR). – Je salue également les élèves qui viennent de Namur ainsi que leur directeur.

Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse très intéressante sur les écrans et les campagnes menées par l'ONE.

Mais je parlais davantage de la publication des photos des enfants sur les réseaux sociaux. Je sais qu'une réunion a eu lieu...

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Oui, c'est le travail avec *Child Focus*. Vous voulez parler des photos sur le site des parents?

Mme Véronique Durenne (MR). – Voilà! Il est tentant de mettre des photos de ses enfants sur les réseaux sociaux, mais il faut tenir compte du respect de la vie privée et du droit à l'image. Il ne faudrait pas qu'à un moment donné, comme je l'ai dit, à l'adolescence ou lors de la recherche d'un emploi, un retour négatif n'apparaisse à la suite de cette publication.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de

l'Enfance. – Il serait intéressant de voir M. Bouchez tout bébé sur une peau de mouton! (*Sourires*)

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Madame la Ministre, je vous promets un jour de vous faire plaisir.

Mme Véronique Durenne (MR). – Une chaîne de télévision française évoquait pas plus tard qu'hier le phénomène de *sharenting*. Il faut faire très attention, car on risque de tomber dans l'effet inverse où les enfants intentent un procès contre les parents pour avoir posté des photos qui les mettent en difficulté, raison pour laquelle je voulais savoir si vous aviez eu des contacts avec la Commission de la vie privée. J'entends bien que *Child Focus* s'occupe de ce problème.

5 Ordre des Travaux

M. le président. – Les questions à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, de Mme Valérie De Bue intitulées «Tickets suspendus» et «Chanson jeune public»; de M. Bruno Lefebvre intitulées «Soutien aux festivals de musique non classique et Fête de la Musique» et «Vaccins Hexavalent»; de Mme Caroline Persoons intitulée «Halles de Schaerbeek»; de Mme Graziana Trotta, intitulée «Enjeu sanitaire des perturbateurs endocriniens»; de Mme Véronique Bonni, intitulées «Dépistage des dépressions postnatales» et «Consommation d'antidépresseurs chez les jeunes»; de M. Jacques Brotchi, intitulée «Dépression postnatale»; de M. Patrick Prévot, intitulées «Formations aux premiers soins pédiatriques à l'attention des parents», «Présence de l'ONE dans les réseaux sociaux» et «Mesure du nouveau PAN visant à développer un programme de prévention des mutilations génitales féminines dans le cadre des missions ONE comportant des personnes référentes»; de M. Jean-Pierre Denis, intitulée «Dotation à Child Focus pour la réalisation d'une étude sur le proxénétisme des adolescents» et de Mme Véronique Salvi, intitulée «Suite du plan 'SEMA'», sont retirées

La question à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, de Mme Magali Dock, intitulée «Crèches qui exigent le sommeil sur le dos», est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 14 h 00.*